

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 41 (1956)
Heft: 4

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen



Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)
Rédaction et administration: Union Raiffeisen suisse (G. Froidevaux, fondé de pouvoir)
à Saint-Gall. Tél. (071) 22 73 81. Impression: Imprimerie Fawer & Favre S.A., Lausanne
Lausanne, avril 1956 — 41^e année — Paraît chaque mois

4

UNION SUISSE
DES CAISSES
DE
CRÉDIT MUTUEL
(Système Raiffeisen)



Lucerne,
lieu du Congrès

CONVOCATION

à la

53^e assemblée ordinaire des délégués

lundi 7 mai 1956, à 9 h. 30, au Palais des Congrès (Kunsthaus) à Lucerne

Ordre du jour :

- | | | |
|---|--|---|
| 1. Allocution d'ouverture du président . | G. Eugster
Dr en méd. vét.
Conseiller national | 6. Résolution concernant l'approbation des comptes et bilan au
31 décembre 1955 et la répartition du bénéfice. |
| 2. Désignation de 4 scrutateurs. | | 7. Elections statutaires ordinaires (pour la période 1956-1960): |
| 3. Rapport sur l'activité de l'Office de
revision et sur la situation des Caisses
affiliées | I. Egger
Directeur | a) du Conseil d'administration de 11 membres et de son
président ; |
| 4. Présentation des comptes annuels de
1955 ; rapport sur l'activité de la Caisse
centrale | P. Schwager
Directeur | b) du Conseil de surveillance de 5 membres et de son
président. |
| 5. Rapport et propositions du Conseil de
surveillance | A. Müller
Conseiller national | 8. Discussion générale. |

Droit de délégation selon art. 11 des statuts de l'Union : Chaque Caisse a droit à 2 délégués pour la première centaine de sociétaires, plus un délégué pour chaque autre centaine ou fraction de centaine, mais au maximum 5 délégués. Chaque délégué a droit à une voix.

Saint-Gall, le 10 avril 1956.

Au nom du Conseil d'administration :

Le président : G. Eugster.

Avant-propos sur le Congrès

Les raiffeisenistes suisses avaient tenu leurs assises l'an dernier en Suisse romande, au bord du bleu Léman, dans la capitale vaudoise. Se conformant aux statuts de l'Union qui veulent que l'assemblée des délégués ait lieu alternativement et dans la mesure du possible dans les différentes régions du pays, ils se réuniront cette année en Suisse alémanique. Mais en considération de l'envergure qu'a prise cette manifestation annuelle du raiffeisenisme suisse et des possibilités hôtelières actuelles, l'alternance ne peut plus guère se réaliser aujourd'hui qu'entre les quelques grandes villes qui sont

servi dans les différents hôtels-restaurants.

Cette première journée du dimanche est réservée aux prises de contact et aux délassements. C'est ainsi qu'à 14 heures tous les congressistes déjà présents entreprendront une croisière sur le lac sous forme de course surprise avec arrêt quelque part sur une des rives enchantées d'un paysage si changeant mais toujours majestueux.

Au retour, un réconfortant repas du soir sera servi dans les mêmes restaurants de la ville. Puis, à 20 heures, selon la tradition, les délégués se retrouveront dans la salle des fêtes du Palais des Congrès pour la soirée de

seront prononcés en allemand par les rapporteurs. Il en résultera, de la sorte, une économie considérable de temps et une atmosphère plus sereine qui rendra l'ordre plus aisé, les participants n'étant plus contraints à subir des exposés dans une langue qui n'est pas la leur. L'expérience qui sera ainsi faite sera concluante pour les années à venir.

Après le message inaugural du président de l'Union et les souhaits de bienvenue des autorités lucernoises aura lieu, conformément à l'ordre du jour statutaire, la présentation des rapports des deux directeurs de l'Union. Ces rapports exposant la situation actuelle de la Caisse centrale et du mouvement tout entier seront du plus haut intérêt. Ils fixeront les perspectives raiffeisenistes face à l'évolution économique et financière de l'heure présente. L'assemblée entendra encore le rapport et les propositions du Conseil de surveillance et sera appelée à se prononcer sur l'approbation des comptes annuels de la Caisse centrale et sur la répartition du bénéfice. Proposition sera faite de distribuer un intérêt de 4 % aux parts sociales et de verser 350 000 franc au fonds de réserve.

A l'ordre du jour figurent encore cette année les élections, pour la nouvelle période de 1956 à 1960, des 11 membres du Conseil d'administration, des 5 membres du Conseil de surveillance, ainsi que des deux présidents. La constitution de ces deux organes est actuellement la suivante : au Conseil d'administration, MM. G. Eugster, président (Saint-Gall), A. Büchli (Lucerne), J. Stadelmann (Saint-Gall), A. Puippe (Valais), F. Schneuwly (Fribourg), P. Dickemann (Thurgovie), P. Schib (Argovie), S. Chevalley (Vaud), P. Urfer (Neuchâtel), P. Cepi (Tessin), E. Müller (Berne) ; au Conseil de surveillance, A. Müller, président (Soleure), E. Ramu (Genève), J. Staub (Saint-Gall), M. Walkmeister (Grisons), S. Michel (Berne).

Après le repas de midi dans les différents établissements de la ville, une dernière séance de travail se tiendra encore à 14 h. 30 ; c'est l'assemblée générale ordinaire de la Coopérative de cautionnement de l'Union. Elle aura lieu à l'Hôtel Gothard (éventuellement au Palais des Congrès, en cas de forte participation).

Le programme général du Congrès 1956 a été conçu avec toute la minutie possible, de manière à rendre aisé le déplacement et attrayant le séjour à Lucerne. Sa régie en est assurée, comme à l'accoutumée, par les soins du Bureau central. A côté des heures de délibérations et de travail, ce programme laisse aux participants la possibilité de concilier le devoir et les agréments et de profiter pleinement du temps en ne quittant les lieux que vers le soir.



L'Hôtel de Ville

en même temps des stations touristiques. Dans ces conditions, nous sommes heureux de pouvoir recourir une fois de plus à l'hospitalité de la ville de Lucerne qui, à maintes reprises, avait déjà eu l'honneur d'héberger nos congressistes et leur avait chaque fois réservé un accueil généreux autant que cordial. En effet, les Congrès de 1925, 1937, 1941, 1945 et 1948 avaient tous laissé un lumineux souvenir. Dans son cadre alpestre d'une magnificence et d'une séduction incomparables et par son charme pareil à celui d'un véritable Eldorado de la nature, Lucerne offrira une fois encore son hospitalité traditionnelle aux congressistes de 1956.

* * *

Le Congrès Raiffeisen 1956 se déroulera de nouveau selon le programme habituel.

Le samedi 5 mai, les Conseils de l'Union tiendront séance.

L'arrivée des délégués est prévue dans le courant de la journée de dimanche pour la plupart le matin déjà. Le repas de midi sera

réception. Cette manifestation d'un cachet tout patriotique se déroulera avec la participation de sociétés artistiques de la ville, le fameux orchestre de la Société des commerçants (50 exécutants), le Chœur d'hommes « Frohsinn » (100 membres), le Chœur des garçons (40 enfants) et enfin un groupe du corps de ballet du théâtre municipal. Les participants auront la joie de fraterniser dans l'ambiance d'union confédérale qui fait tout le charme de cette première et officielle rencontre générale.

L'assemblée des délégués aura lieu le lundi 7 mai, à 9 heures, également au Palais des Congrès. Une importante innovation sera, cette année, apportée à l'organisation pratique de cette assemblée. En effet, un secteur spécial de la salle sera retenu pour les délégués romands dont toutes les places seront munies d'une *installation moderne pour la traduction simultanée*. Chaque Romand sera en possession d'un appareil récepteur qui lui permettra d'entendre, dans sa langue, les rapports officiels au même moment où ils

Nous donnons rendez-vous aux congressistes à Lucerne les 6 et 7 mai prochains. Puissent les débats du Congrès se dérouler, selon la tradition, dans la véritable ambiance raiffeiseniste et affermir toujours plus les liens de fraternelle amitié qui unissent les membres de notre grande famille suisse.

Fx.

Lucerne, lieu du Congrès

Par sa situation exceptionnelle au cœur même du pays, Lucerne offre aux délégués qui viendront de tous les coins de la Suisse des voies d'accès faciles. Dans son incomparable cadre alpestre, elle est et demeure l'un des plus beaux sites non seulement de la Suisse et de l'Europe, mais incontestablement du monde entier. Lucerne... ce nom évoque des merveilles. Pour les uns, c'est le Righi, le Pilate, pour les autres le « Lion » célèbre dans sa solitude, les anciens ponts de bois, les vieux monuments et fontaines, les antiques maisons décorées, tous précieux témoins du passé. Et derrière tout cela se cache la richesse d'un peuple robuste, vaillante génération de paysans résistants, au regard clair, fiers des droits et libertés acquis à travers les siècles, se considérant comme les dignes représentants de la belle évolution économique, politique et sociale de leur pays. Lucerne, c'est aussi la Suisse centrale, le célèbre lac des Quatre-Cantons, le plus divers qui soit avec ses grands bras et ses innombrables petites baies. Et à ses aspects charmants s'ajoute le charme austère que l'Histoire leur a donné : c'est là le pays de Guillaume Tell et du serment du Grutli, c'est là que se sont passées les scènes dont tout Suisse ressent particulièrement l'émotion, car l'histoire de Lucerne c'est celle de l'indépendance de la Suisse. En effet, la ville s'allia en 1332 déjà, à Uri, Schwyz et Unterwald, les trois cantons forestiers, qui en 1291, avaient prêté serment, sur la prairie du Rütli, de s'unir contre l'étranger pour la défense de leurs franchises.

* * *

Lucerne occupe également une place importante dans l'histoire du mouvement raiffeiseniste suisse. En effet, c'est à Lucerne que se réunirent les délégués qui fondèrent notre Union suisse des Caisses Raiffeisen. Lorsque, sous l'énergique impulsion du curé Traber et de ses collaborateurs, un certain nombre de Caisses Raiffeisen eurent été fondées en Suisse, celles-ci éprouvèrent le besoin de s'unir pour défendre leurs intérêts communs et créer un office central fonctionnant comme chambre de compensation financière et comme autorité de revision professionnelle. C'était le 12 juin 1902. 22 délégués représentant 15 des 21 Caisses existant à cette époque s'assemblèrent à l'Hôtel « Union »

à Lucerne. Le procès-verbal de cette assemblée se terminait par cette caractéristique remarque : « Tous les assistants gardent la persuasion d'avoir concouru à une bonne action dont l'avenir montrera les conséquences heureuses et bénies. »

Ce fut certainement une grande action qu'accomplirent ces pionniers de la première heure. Le mouvement raiffeiseniste a conquis depuis lors sa place dans notre patrie. Les Caisses Raiffeisen et leur Union centrale sont devenues un arbre puissant

étendant ses ramifications au travers des 22 cantons. Elles sont à même d'offrir aux populations rurales un instrument d'autofinancement efficace dont les fruits se répandent en bénédictions sur les communautés villageoises et sur l'économie nationale tout entière. Revenir au lieu même où s'est constituée notre association nationale, c'est donc, pour les raiffeisenistes des temps présents, accomplir un pèlerinage de reconnaissance, un acte de pieux hommage envers les courageux pionniers de l'époque héroïque.

Le mouvement raiffeiseniste en Suisse centrale

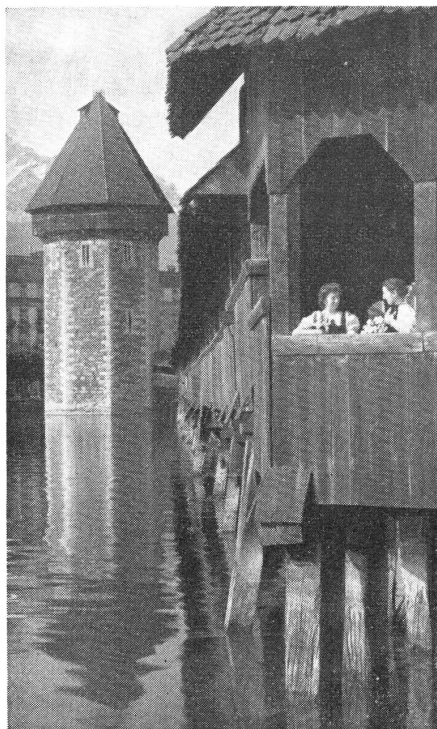
Se rendant au Congrès annuel de leur Union nationale, les délégués des Caisses Raiffeisen convergeront tous vers la Suisse primitive, ce berceau de la Confédération qu'ils ont maintes fois l'occasion de visiter, mais qu'ils ne revoient jamais sans une pointe d'émotion issue des sentiments patriotiques qui les animent. Il n'est donc pas sans intérêt de tracer succinctement pour eux l'histoire du mouvement raiffeiseniste sur cette terre de prédilection.

Mouvement de solidarité communautaire par excellence, le mouvement Raiffeisen ne pouvait trouver de plus fervents adeptes que les montagnards de la Suisse centrale. Point n'était besoin de leur faire connaître les bienfaits et les nécessités de l'entraide, ce principe étant l'essence fondamentale de la fondation de leur communauté politique. L'exemple idéal de la solidarité n'est-il pas donné par la création de la Suisse primitive,

berceau historique de notre patrie ? Nos ancêtres de 1291 des vallées montagnardes d'Uri, de Schwyz et d'Unterwald, dans leur action solidaire de l'époque, n'en entrevoient pas encore l'aboutissement dans la constitution de notre Confédération des 22 cantons. Cependant, leurs initiatives communes et successives portaient en elles le germe du processus naturel de la collaboration. De la suite des actes accomplis au travers des temps et des pactes de solidarité devait s'élever, pierre après pierre, notre belle maison suisse.

Du canton de Lucerne, c'est de Sempach que le curé Traber reçut la première demande de fondation d'une Caisse Raiffeisen, l'année après la fondation de la première Caisse suisse dans sa paroisse de Bichelsee. Et cette année 1901 vit déjà la naissance de 2 Caisses en terre lucernoise, celle de Sempach et celle de Zell, près de Willisau. Mais ces deux essais ne furent pas heureux. La première, celle de Sempach, qui était pourtant parmi les fondatrices de l'Union en 1902, se transforma, en 1911, en Caisse d'épargne et de prêts de Sempach S. A., et cessa par conséquent de faire partie de l'Union. L'autre, celle de Zell, ne fut pas agréée par le Comité de direction de l'Union « parce qu'elle avait, de son chef, modifié ses statuts qui, de ce fait, ne concordaient plus avec ceux de l'Union ». C'est le 17 mai 1903 que fut fondée la Caisse d'Ebikon, la première du canton. Le mouvement de fondation prit alors un bel essor puisque le canton compte actuellement 43 Caisses fédérées avec 4768 sociétaires et 30 650 épargnants, un bilan global de 67 millions pour un roulement d'affaires de 177 millions. Les réserves constituent une fortune commune de 2,34 millions de francs.

Le canton de Lucerne a fourni d'éminents collaborateurs au mouvement raiffeiseniste suisse. En plus de l'avocat Beck, qui fut l'ami intime et le conseiller dévoué du curé Traber, il faut mentionner spécialement le juge cantonal Joseph Stadelmann, dr en droit, d'Escholzmat, qui fut un promoteur con-



Le Pont de la Chapelle avec la Tour de l'Eau

vaincu autant que tenace. Ses innombrables services lui valurent, en 1912, sa nomination au Conseil de surveillance de l'Union suisse dont il garda la présidence jusqu'à sa mort en 1939.

Dans le canton de Schwyz également, à peine avait-on entendu parler de la fondation de la Caisse de Bichelsee, que la société des hommes et ouvriers d'Einsiedeln demanda au curé Traber une conférence d'orientation. L'initiative aboutit à la fondation de la Caisse de cette commune en janvier 1902, première du canton. En mars déjà, une seconde voyait le jour à Oberiberg dans le but, dit le procès-verbal, « de devenir une bonne fois indépendante des banques et des prêteurs privés ». Le mouvement y suivit une évolution florissante puisqu'aujourd'hui le canton de Schwyz est doté d'un réseau de 14 Caisses avec 2300 membres et 13 500 épargnants. Le bilan d'ensemble atteint plus de 26 millions pour un mouvement général de quelque 476 millions. Une réserve totale de plus d'un million donne une bonne assise au mouvement.

Dans le canton d'Uri, si certaines initiatives se firent jour dès 1900, ce ne fut toutefois qu'en 1907 que fut fondée la première Caisse à Altdorf. Bien qu'il n'y eût à l'époque dans le canton qu'un seul établissement financier, la Caisse d'épargne d'Uri, fondée en 1837, la population campagnarde resta longtemps sceptique, même réfractaire à toute nouveauté dans ce domaine. Ce n'est qu'en 1923 que, sur les instances du président de la Caisse d'Altdorf, et au vu des expériences concluantes faites par celle-ci, qu'on assista à un essai de fondation qui finit par devenir une parfaite réussite à Unterschächen. Ces succès furent alors le point de départ d'autres expériences heureuses, ce que prouve l'évolution du mouvement et sa situation actuelle : 17 Caisses affiliées avec 1450 membres et 6400 déposants d'épargne, 13 millions de bilan, 20 millions de roulement et une fortune commune de 466 000 francs. Les raiffeisenistes uranais n'ont donc rien à regretter d'avoir mis en branle l'idéal de la mutualité du crédit dans leur canton.

Le demi-canton de Nidwald ne compta longtemps, comme établissements financiers, que la Caisse d'épargne de Stans, fondée en 1827, la Caisse cantonale d'épargne et de prêts et la Banque cantonale. La commune d'Hergiswil se hasarda la première à fonder une Caisse Raiffeisen en 1909. L'exemple fut suivi par l'Union des paysans de Buochs l'année suivante. Une habile propagande réussit encore à donner vie à 3 autres Caisses et, actuellement, les 5 Caisses nidwaldiennes comptent 490 sociétaires et 4000 épargnants avec 7 millions de bilan, 327 000 francs de réserve et un mouvement d'affaires de 10 millions.

Dans le demi-canton d'Obwald, la première fondation à Kern en 1903 ne fut pas heureuse, puisqu'en 1909 il fallut procéder à la liquidation de l'institution. La première Caisse viable du canton ne vit le jour qu'en 1931 à Alpnach. Il est intéressant de noter que la commune de Kern ne voulut pas rester sur son échec, puisque 36 ans plus tard une nouvelle Caisse y voyait le jour. C'est aujourd'hui un quatuor de Caisses bien assises qui y déploient leur activité avec 460 sociétaires, 2230 épargnants et 5,7 millions de bilan pour un mouvement d'affaires de 10 millions. Les réserves atteignent 203 000 fr.

Les Caisses de la Suisse centrale ont bien conservé leur cachet d'institutions rurales puisque, d'une statistique établie en 1951, leurs membres sont, pour la bonne moitié, des agriculteurs, c'est-à-dire le 50 % à Lucerne, Schwyz et Uri, tandis que cette proportion est de 55 % dans l'Obwald, mais seulement de 40 % au Nidwald. Une moyenne de 25 % est constituée encore par les artisans et gens de métier, le dernier quart se répartissant entre ouvriers, fonctionnaires, employés et divers.

Le 23 octobre 1916, les 4 Caisses lucernoises existantes se joignirent à leurs sœurs des cantons primitifs pour constituer une Fédération des Caisses Raiffeisen de la Suisse centrale. Mais, en 1923, les Caisses

schwyzoises et, en 1941, les uranaises, devenues assez nombreuses, constituèrent leur propre fédération, de sorte qu'aujourd'hui la situation se présente ainsi :

1. La Fédération de la Suisse centrale, avec les 52 Caisses de Lucerne et d'Unterwald, est présidée par M. Julius Birrer, président de la Caisse de Willisau.
2. La Fédération du canton de Schwyz, avec ses 14 Caisses, est présidée par le député François Föhn, de Muotathal.
3. La Fédération du canton d'Uri, avec ses 17 Caisses, est présidée par le député Joseph Zberg, président de la Caisse de Silenen.

L'apport de la Suisse centrale à la cause raiffeiseniste suisse doit être considéré comme important. Aussi, nos Confédérés de tous les cantons, les Romands comme ceux d'outre-Sarine et d'outre-Gothard viendront-ils nombreux sur les bords du lac des Quatre-Cantons pour témoigner leur sympathie aux coopérateurs des cantons primitifs et rendre un juste hommage à la belle besogne accomplie. Les trois fédérations de cette contrée historique se sentent d'ailleurs honorées du choix du lieu du Congrès et souhaitent d'ores et déjà une cordiale bienvenue à leurs hôtes.

Fx.

L'aspect économique de Lucerne

Nombreux sont les hôtes de Lucerne auxquels une première impression fugitive pourrait faire croire que cette ville de tourisme et son hôtellerie n'offrent plus un espace suffisant aux autres branches économiques, notamment à l'industrie et à l'artisanat. Et le fait que Lucerne a toujours réussi à préserver son paysage urbain de toute construction industrielle malvenue est sans doute de nature à renforcer encore cette impression.

Mais lorsqu'on ne se contente pas de regarder cette ville de la place de la gare ou des rives du lac, lorsqu'on s'engage dans ses rues et ses ruelles ou qu'on franchit ses murs pour voir ses environs, on constate bientôt que nombreuses sont les entreprises industrielles et artisanales, anciennes et nouvelles, qui vivent sous la tutelle de la vénérable cité. Ces établissements occupent beaucoup plus de monde que l'hôtellerie ; et la suprématie de l'industrie et de l'artisanat est plus évidente encore lorsqu'on tient compte des grandes entreprises établies dans les faubourgs, avec lesquels la ville ne forme qu'une seule unité économique et démographique.

Presque toutes les branches importantes de l'industrie et de l'artisanat sont représentées à Lucerne ; un grand nombre de ces entreprises jouent un rôle de premier plan et

ont conquis une excellente renommée dans le monde. Qu'on pense, par exemple, aux fabriques de machines et d'appareils, dont les produits sont des plus variés, à l'industrie des métaux, des produits textiles, des produits alimentaires et des boissons, dont les établissements témoignent généralement d'un heureux développement ; qu'on pense aussi à l'orfèvrerie renommée et aux excellentes maisons d'arts graphiques que cette ville héberge dans ses murs.

Grandes ou petites, la plupart de ces entreprises sont intimement liées au tourisme et dépendent plus ou moins de sa prospérité. Il en est de même pour les établissements de transport et pour le commerce, dont les nombreux magasins proclament la vitalité. Les banques aussi comptent sur les touristes et sur les visiteurs des nombreuses manifestations culturelles, sportives et économiques de la ville.

L'aspect économique de Lucerne est également déterminé par les éléments typiques d'un chef-lieu de canton, autrement dit du centre d'attraction d'une vaste zone suburbaine : des relations très animées existent entre la ville et la laborieuse campagne lucernoise, et même jusqu'aux cantons voisins, ce qui contribue manifestement à la pros-

périté de Lucerne. Enfin, en sa qualité de chef-lieu et de « grande » parmi les villes de Suisse, Lucerne est aussi le siège d'importantes administrations, tribunaux et établissements fédéraux et cantonaux.

L'économie lucernoise est ainsi largement ramifiée. A côté de l'hôtellerie traditionnelle, les entreprises industrielles et artisanales n'ont cessé de s'y développer si bien que la prospérité matérielle de cette ville

n'a pas été aussi profondément ébranlée qu'on pouvait le craindre par les deux guerres mondiales et les graves crises touristiques qui en sont résultées. Au contraire, l'industrie et l'artisanat s'y sont si bien développés ces derniers temps qu'ils trouvent aujourd'hui à peine la place nécessaire dans les limites de la ville.

Edouard Zihlmann.

La campagne lucernoise

Cette campagne lucernoise a du calme et de la grandeur ; elle dégage de l'énergie, de la confiance, de la sérénité. Elle ressemble à la Nuithonie, aux campagnes du Morat et de la Singine ; elle a comme la Nuithonie ses lacs, ses forêts, ses vallons et ses vallées, ses collines qui se haussent en Préalpes, ses Préalpes qui se haussent en montagnes, et ses villages disséminés, et ses fermes isolées. Mais ses collines sont plus élevées, plus allongées, plus régulières : comme si l'influence du Jura se faisait sentir encore. Le caractère de la campagne lucernoise est la vallée à fond plat, souvent marécageuse, entre deux chaînes de collines : la vallée pleine de vergers où frissonnent à l'ombre, où miroitent au soleil de petits lacs ovales, gris-bleu comme des cailloux mouillés, teintés de rose ou de lilas, comme le plumage des ramiers qui roucoulent dans les chênes, des pigeons qui roucoulent sous les auvents des fermes. Petits lacs qui n'ont pas de grèves, petits lacs au milieu des herbes et des arbres fruitiers.

Dans ces vallées coulent d'agrestes rivières : la Suhr, la Wigger, l'Emme, la Rothbach. Rivières à fleur de champ, à fleur de terre, qui vont tout droit, sans avoir, comme

l'Aar ou la Sarine, cette allure de fleuve ou de torrent... Alertes, de bonne humeur, d'accord avec les champs, la terre, les villages et les hommes, faciles à traverser, elles contribuent à donner à tout le pays son calme et sa fraîcheur.

La grandeur, la campagne lucernoise la doit à ses plateaux, à ses terrasses, à ses lignes parallèles qui entraînent le regard vers l'horizon, tantôt vers la plaine, tantôt vers la montagne. Et les détails ne sont point là pour distraire le regard, mais pour le diriger.

Les hommes ont contribué à la grandeur calme et stable de ces paysages. Ils ont construit les beaux villages, les bourgades aux noms et aux silhouettes héroïques : Willisau, Beromünster, Sempach, Sursee. Ils ont construit les fermes dont les toits ont la même forme que les collines, dont les portes de grange rappellent les portes des bourgs.

Et voici encore un secret de grandeur calme et sereine : les églises. Les vastes églises blanches, conventuelles, paroissiales, canonicales, qui donnèrent à presque chaque village l'aspect d'une cité, qu'on voit de très loin s'élever au-dessus des arbres, au fond des vallées, au front des collines, et dont les

cloches lentes et sonores ont le même rythme que dans les vallées les rivières, que les longues collines aux chaînes parallèles, que les averses dans le ciel au printemps, que les nuages dans le ciel en été.

Gonzague de Reynold.

(Cités et Pays Suisses.)

AVRIL

Le printemps victorieux

Avril, l'honneur et des bois
Et des mois,
Avril, la douce espérance
Des fruits qui sous le coton
Du bouton
Nourrissent leur jeune enfance ;
Avril c'est ta douce main
Qui du sein
De la nature desserre
Une moisson de senteurs
Et de fleurs,
Embaumant l'air et la terre.
C'est toi, courtois et gentil,
Qui d'exil
Retires ces passagères,
Ces hirondelles qui vont
Et qui sont
Du printemps les messagères.
C'est à ton heureux retour
Que l'amour
Souffle à doucettes haleines
Un feu croupi et couvert
Que l'hiver
Recélait dedans nos veines

Rémy Belleau.



Devant le Palais des Congrès : la fontaine Wagenbach

Propos du vieux moraliste

Certitudes pascales

Le début de l'année en cours a été marqué presque simultanément par deux événements retentissants, intéressant l'opinion mondiale et formant comme un diptyque de lumière et d'ombre. C'est, d'un côté, le magnifique hommage de vénération et de louange offert au pape Pie XII à l'occasion de son 80^e anniversaire, non seulement par le monde catholique tout entier, mais aussi par un très grand nombre d'adhérents des Eglises dissidentes. C'est, de l'autre côté, la sensationnelle excommunication posthume, par le XX^e Congrès communiste de Moscou, de l'ancien dictateur Staline, que le précédent Congrès, en 1952, avait proclamé « le plus grand homme de tous les temps et de tous les peuples », mais dont la récente assemblée

rouge a passé au crible de la critique la plus implacable les théories économiques et historiques. Déjà statufié de son vivant, il était, après sa mort, en passe de devenir un dieu. Et voilà, peut-on dire, qu'il vient de mourir pour la deuxième fois. Ces deux dates, que l'histoire retiendra, mettent en vedette, en traits éclatants, le plus grand fait des temps modernes, à savoir que l'Eglise du Christ n'a plus seulement devant elle des incrédules notoires et des sceptiques désabusés, mais qu'elle doit lutter contre une autre Eglise, une autre religion, et une autre foi, car le communisme est tout cela. Fondée sur la vérité, la justice et la charité, elle ne saurait à aucun prix s'ajuster à cette religion rivale, qui substitue le mensonge à la vérité, la violence à la justice, la haine à l'amour, la terre au ciel et l'homme à Dieu...

Nous savons que les constantes variations de la dogmatique et de la morale communistes sont loin d'avoir sonné le glas de la religion marxiste qui, sans doute, aura la vie dure. N'empêche qu'après tant de contradictions et de volte-face passées et présentes, elles ne sont guère de nature à inspirer un surcroît de confiance et de sécurité aux fidèles du défunt « petit père ». Nous savons aussi, par contre, que les cloches de Pâques qui, joyeusement, viennent de proclamer à nouveau aux fidèles du Christ la réalité du mystère fondamental de leur foi, les assurent en même temps de l'invariabilité de leurs croyances et de la solidité de leurs espérances...

La grande objection de notre temps contre le christianisme, la vraie source des défiances qui rendent imperméables à son action des blocs entiers de l'humanité, c'est l'idée que la religion chrétienne transforme ses adeptes en « déserteurs de la grande caravane humaine ». C'était là, en particulier, l'opinion de Staline. « Le christianisme, disait-il, est une mystique inférieure et dégradée, parce qu'elle mène ses adeptes en dehors de l'humanité. Il les isole au lieu de les fonder à la troupe en marche. Il les écarte au lieu de les appliquer à la tâche commune. Singulièrement logique, puisque son fondateur Jésus fut le promoteur de la plus grande révolution sociale du passé, prenant parti pour les petits, les pauvres, les méprisés, les laissés pour compte, contre les riches, les favorisés, les puissants de ce monde, qui ne sont que le petit nombre... »

Si elle était fondée, cette accusation aurait une gravité extrême, car elle serait en contradiction formelle avec la doctrine et la vie du Christ. Certes, le christianisme n'est pas premièrement et uniquement le culte des réalités terrestres. Sa fin est spirituelle et surnaturelle : relier les hommes au Christ par la foi et la charité, et étendre ainsi le royaume de Dieu. La vie chrétienne, toutefois, ne saurait rester indifférente aux

contingences temporelles, que le Christ Lui-même a voulu faire siennes. Elle s'étend même jusqu'aux plus humbles réalités de ce bas-monde. Les respecter, les estimer, les aimer est un devoir, car toutes viennent de Dieu et peuvent mener à Lui. Le chrétien a donc raison d'aimer la lumière, la santé, la splendeur du monde, comme des cadeaux divins. Mais l'homme n'en doit pas moins continuer l'œuvre du Créateur, en tirer parti et en obtenir du rendement. Dieu a confié l'univers à l'homme pour qu'il l'achève en l'intégrant à sa vie. Cette tâche est celle de « la technique ». Il s'y ajoute une autre activité humaine plus profonde encore : c'est celle « du philosophe et du savant », dont la vocation est de rendre l'univers intelligible, de donner la parole au monde muet, de faire resplendir au grand jour le reflet divin enfoui dans la nature. A plus forte raison le croyant devra-t-il s'engager à fond dans l'effort « social », qui poursuit avec obstination l'avènement de la justice, car pour rester dans la ligne de l'Evangile, tout doit être mis en œuvre, afin de créer une cité habitable et fraternelle au sein du monde organisé. Le vrai chrétien est donc loin d'être un déserteur, un fuyitif, un dégoûté du progrès et de l'effort, un contempteur des réalités terrestres. Comme son Maître, il est destiné à vivre simultanément sur deux plans différents : l'éternel et le temporel, le naturel et le surnaturel, le sacré et le profane. La vie du chrétien n'est donc pas une désertion hors du monde. Le chrétien travaille dans le monde et dans le temps, mais pour un au-delà du monde et du temps...

D'autre part, regarder le Christ comme le promoteur d'une révolution sociale et économique, c'est fausser les perspectives de l'Evangile. La révolution qu'Il a inaugurée est toute intérieure. Véritable coup d'Etat des consciences, changement des cœurs, retournement des volontés, dans lesquels elle cherche à tuer l'égoïsme. L'Homme-Dieu n'est pas venu apporter au monde un programme économique, un manuel de réformes en vue de la répartition des biens de la terre. Il est le grand semeur de vérité, chargé d'enseigner à toutes les générations humaines les maximes de l'éternelle vie. Ce n'est qu'en appliquant les principes évangéliques, et en s'efforçant d'en vivre, que seront extirpées la plupart des misères présentes, et assurée une existence plus vraiment humaine. C'est dans ce sens-là seulement que l'œuvre accomplie par le Christ peut être qualifiée de « révolutionnaire ». Les réformes politiques, sociales et économiques de l'histoire, pour avoir négligé l'essentiel : l'âme, n'ont apporté aucune modification radicale à la situation de l'homme. Il n'y a qu'une seule révolution fondamentale, la révolution intérieure amorcée par le Christ. Les autres se réduisent à des substitutions de personnes, à

l'apparition de nouveaux acteurs, à des déplacements de coulisses. Les secousses révolutionnaires retombent constamment dans la même ornière, parce qu'elles ne se préoccupent pas de la rénovation intérieure et morale. Telle est la portée exacte du message chrétien. Le Christ est un entraîneur, un retourneur d'âmes, un donneur de vie. Son Eglise n'est pas un système, elle est un organisme vivant et vivifiant. Elle vise avant tout l'action morale. Or, cette action joue, au point de vue social, économique et politique, le même rôle que joue à la guerre ce qu'on appelle précisément le facteur moral. Voilà pourquoi l'Evangile insiste avant tout sur le travail d'intériorisation, de spiritualité. Il est plus sensible à la conversion de l'homme qu'au bouleversement des institutions. Conversion veut dire changement de direction. De quel côté ? Nous l'avons dit le mois passé : vers l'Evangile, et par l'Evangile vers Jésus-Christ. Or, de Jésus-Christ, l'Evangile affirme « qu'Il a commencé par agir, et qu'Il a ensuite enseigné ».

Le Sauveur a instruit par ce qu'Il était et par ce qu'Il faisait plus efficacement que par ce qu'Il disait. C'est par sa vie qu'Il a convaincu et vaincu le monde. On a donc raison d'insister sur la valeur contagieuse de l'exemple. On entraîne un peu par ce que l'on dit, davantage par ce que l'on fait, et beaucoup par ce que l'on est...

Dans son livre « Humanisme intégral », Jacques Maritain écrit : « La meilleure réfutation de l'antichristianisme, c'est la vie de l'homme authentiquement chrétien. » En effet, à y regarder de près, l'antichristianisme de beaucoup de nos contemporains ressemble à du christianisme dégué. Il est dû à la médiocrité, pour ne pas dire plus, de trop nombreux demi-chrétiens. C'est elle qui refroidit insensiblement et finit par éloigner un grand nombre d'âmes. L'homme moderne a entrepris de dompter la nature, mais il n'a pas appris à se dompter lui-même. Toujours soucieux de perfectionner ses machines, il oublie de perfectionner son âme. L'anxiété sociale, le malaise économique, le chaos politique sont les conséquences du manque de spiritualité dans le monde. C'est inquiétant, car personne ne peut plus être sûr de rien, pas plus les gouvernements que les sujets. L'unique chose certaine c'est l'incertitude...

Et pourtant, le moment est propice pour lancer au monde un appel d'espérance chrétienne. « L'heure de la détresse de l'homme est aussi l'heure de Dieu », disent les Anglais. C'est, en effet, au fond de sa misère que l'homme retrouve Dieu. Le récit biblique de l'enfant prodigue a une portée universelle. Si le jeune homme, au lieu de l'extrême déchéance, avait trouvé la prospérité et les honneurs, il n'aurait jamais songé à retourner vers son père... Sentant le sol se dérober sous leurs pas, les hommes et les peu-

ples cherchent un point d'appui. Egarés sur des routes trompeuses, ils se demandent de jour en jour s'il n'existe pas une voie meilleure. En douter serait douter de Dieu et de son Christ. « Crier l'Evangile par toute notre vie », voilà, disions-nous en février, la première condition de la conversion du monde actuel, son chemin de Damas. Or, vivre intégralement l'Evangile, c'est nécessairement pratiquer « l'apostolat ». Tout disciple du Christ a charge d'apôtre. Cela signifie qu'il est dans l'obligation non pas de sortir, mais de sauter hors de lui-même pour aller au secours des autres. Nous sommes responsables du mal que nous faisons, mais aussi du bien que nous ne faisons pas. Dans la gigantesque entreprise du salut du monde, il y a du travail pour tous et pour chacun.

Certes, la tâche est loin d'être facile. Le progrès, tant dans le domaine spirituel que matériel, ne s'accomplit pas selon un élan continu. D'autre part, Dieu respecte toujours la liberté de l'homme, qui, lui, s'ingénie souvent à contrecarrer les plans providentiels. Cependant et malgré tout, le croyant conserve, intacte au plus profond de

son cœur, la plus ferme espérance, bien convaincu que les principes négatifs et malfaisants sont infiniment impuissants, en comparaison des insondables ressources bénéfiques du Sauveur. Dieu sait faire tourner au bien même les écarts de la liberté humaine. Aucune des erreurs et des fautes de l'humanité ne réussira jamais à mettre définitivement en échec les desseins de la Providence. Ainsi le premier péché de l'homme, que l'office du samedi saint appelle « une heureuse faute, parce qu'elle nous a valu un si puissant Rédempteur », fut à l'occasion de cette sublime restauration rédemptrice, que nous n'aurions jamais osé ni imaginer ni espérer... Vu sous cet angle, le christianisme apparaît comme une source inépuisable d'énergie, comme un ferment d'optimisme, vertus difficiles à obtenir dans un monde où, de plus en plus, toutes les catastrophes sont possibles. Il s'appuie sur la certitude de l'action incessante et vigilante de Celui dont l'apôtre saint Paul se plaît à nous redire fréquemment dans la liturgie du temps pascal : « Ayez confiance, car le Christ ressuscité ne saurait plus mourir ! »

A. M.

Le tour des comptes en 45 jours

Ouf ! ce cri du cœur que certes bien des caissiers ont dû pousser en mettant le point final à leurs comptes annuels, le copiste vient de le répéter à son tour, extériorisant ainsi, symboliquement du moins, le soulagement ressenti après quelques semaines de travail ardu. En effet, c'est le 8 mars que les derniers comptes étaient acheminés vers leur point de départ, afin d'être « digérés » par l'assemblée générale. Comparativement à l'an dernier, ce résultat est des plus satisfaisants, surtout si l'on songe que, cette année, le copiste était astreint, en plus du contrôle et du relevé habituel, à la classification de tous les prêts et crédits selon la garantie et leur importance, opération accaparante, requise tous les cinq ans, par la Banque nationale suisse. Quitte à remettre en évidence ce qui, maintes fois, a déjà été proclamé, nous ne saurions laisser passer l'occasion ainsi offerte, sans exprimer aux caissiers notre vive gratitude et nos félicitations sincères pour leur promptitude exemplaire. L'énorme travail qu'ils ont accompli, une fois de plus dans le délai prévu, se doit d'être relevé et mérité, à juste titre, un grand coup de champagne.

Cette année encore les contrôles effectués ont permis de constater la bonne tenue générale des comptes présentés. Certains bouclements sont de véritables chefs-d'œuvre qui dévoilent cet amour de la minutie et de la perfection qui anime leur auteur. De la toute belle ouvrage, comme dirait Jean-

Louis et nous n'avons qu'un désir, c'est que ces caissiers perpétuent cette tradition et qu'ils se rendent compte à quel point leur travail est estimé, non seulement du copiste, mais du reviseur également, car cette conscience de parfaire se retrouve automatiquement dans la tenue des livres comptables et, partant, dans la gérance de leur Caisse.

Comme dans toute grande famille qui se respecte, nous avons connu des éléments moins chanceux. Il est aussi, dans le domaine des chiffres, des terrains plus prolifiques que d'autres à l'épanouissement de ces fleurs de la comptabilité, fleurettes souvent si délicatement posées — pudeur de caissier, il faut tout de même que les totaux du bilan soient identiques — que le copiste ne les déplace qu'avec un légitime serrement de cœur. Ces différences-là sont au moins visibles de prime abord, et pardonnables, surtout si l'on devine les insomnies qu'elles ont peut-être déjà causées. Quant aux autres, dont la découverte est déjà plus laborieuse, elles sont en nombre si minime que cela devient déjà du sport, d'autant plus que l'ère atomique que nous vivons n'est pas encore prête à mettre au monde le radar détecteur d'erreurs.

Parmi les différences rencontrées en cours d'examen, la plupart d'entre elles touchaient des postes transitoires qui, dans la majeure partie des cas, ne nécessitaient pas la modification du bilan.

Ici et là, la fameuse formule 122 nous a

contraints à quelques rectifications. Il est vrai qu'elle est destinée à recevoir la somme des droits à livrer à l'administration fédérale des contributions. Nous avons l'habitude de constater une certaine réticence, que d'aucuns se plaisent à qualifier de légitime, à verser cette pesante obole à Berne ; pourtant, cette année, il semble que les caissiers bien pensants aient plutôt voulu faire bon poids. Cette petite réserve transitoire, involontairement constituée, viendra donc automatiquement flatter le prochain bouclement.

Sans vouloir passer trop en revue la nature de ces petits péchés mignons, nous nous bornerons à relever encore, dans les passifs transitoires, les erreurs, si minimes soient-elles, qui sont apparues au chapitre des parts sociales. L'origine de ces différences repose, pour la plupart, sur une fausse interprétation du problème. Nous invitons, d'ores et

Idées directrices

Une reine

fait appel à la « solidarité humaine »

Les Occidentaux atteignent aujourd'hui un degré de prospérité de plus en plus élevé, laissant derrière eux tous les autres peuples. Mais les uns sont liés aux autres. Celui qui monte doit se retourner et tendre la main pour saisir la main de l'autre. Puis, ils monteront ensemble.

C'est principalement à notre civilisation occidentale, avec ses grandes connaissances scientifiques et techniques, source d'un grand pouvoir, qu'incombe, au sein de la communauté des nations, le devoir de répandre la prospérité. D'anciennes civilisations n'ont-elles pas souvent péri à cause de leurs propres acquisitions, l'esprit éteint, incapables d'initiative, emportant leur science et leur technique dans le néant de l'oubli ?

Et cette chute ne serait-elle pas pour la population entière du globe infiniment plus désastreuse qu'aux temps où l'humanité n'avait pas encore atteint le degré d'interdépendance et d'indivisibilité qu'elle connaît aujourd'hui ?

La prospérité de l'Occident ayant considérablement augmenté depuis la guerre et continuant de s'accroître, il est temps de se mettre à l'ouvrage pour réduire et combler finalement le fossé qui s'élargit sans cesse entre les riches et les pauvres.

La reine Juliana de Hollande.

déjà, les caissiers à interpellier le reviseur à ce sujet, lors de son prochain passage, afin d'être bien au clair sur cette question.

En ce timide début de printemps 1956, l'absorbante et laborieuse mission du copiste appartient déjà au passé. Enseveli qu'il était

sous la pressante besogne, il s'en est libéré, non sans un soupir de soulagement, et va reprendre la route, une fleur à la boutonnière, plus odorante celle-ci.

Mais avant, vous avouerez qu'il n'a pas volé le verre de l'amitié.

Sd.

Extrait des délibérations de la séance du Conseil d'administration de l'Union

Réuni le 21 mars en séance ordinaire, sous la présidence de M. le conseiller national G. Eugster, Dr en méd. vét., le Conseil d'administration de l'Union suisse a délibéré sur les objets suivants :

1. La Caisse nouvellement fondée de *Meiringen*, dans l'Oberland bernois, est admise au sein de l'Union suisse.
2. 15 demandes de crédit de Caisses affiliées, portant sur un montant total de 1 301 000 francs, ainsi que diverses avances requises par des corporations de droit public et organisations économiques sont accordées.
3. M. le directeur *Egger* proclame les résultats des comptes annuels de l'ensemble des Caisses affiliées, au 31 décembre 1955, relevant le mérite incontesté qui revient aux caissiers pour leur promptitude exemplaire. L'assemblée prend note avec une réelle satisfaction des succès enregistrés au cours de ce dernier exercice.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

de la séance du 5 mars 1956 du Conseil d'administration de la Coopérative de cautionnement de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel

Réuni le 5 mars sous la présidence de M. G. Eugster, dr en méd. vét., président, le Conseil d'administration de la Coopérative de cautionnement de l'Union a pris connaissance du rapport d'activité et des comptes annuels de 1955.

La Coopérative de cautionnement a déployé une activité particulièrement intense au cours de l'exercice 1955. 523 nouvelles requêtes de cautionnement ont été présentées, c'est-à-dire 210 de plus que l'année précédente, et pour un montant total de 3 608 350 francs. La coopérative a contracté, par son cautionnement, 467 nouveaux engagements pour un total de prêts de 3 093 550 francs. Déduction faite des amortissements versés par les débiteurs cautionnés et des remboursements complets de prêts pour un montant global de 1 109 470 fr. 70, l'ensemble des engagements de la Coopérative de cautionnement a progressé de 1 mil-

lion 984 079 fr. 30, pour atteindre 8 millions 168 351 fr. 10.

Constataction fort réjouissante, un contingent encore jamais atteint de nouvelles Caisses affiliées ont donné leur adhésion en cours d'année. En effet, l'effectif des Caisses sociétaires s'est accru de 73 unités, ce qui porte leur nombre à 510 à fin 1955. Une invitation pressante d'adhésion est adressée à toutes les Caisses Raiffeisen. Plus puissant est l'esprit de coopération, plus considérable aussi est la capacité d'action bienfaisante.

Une fois de plus, la Coopérative de cautionnement n'a enregistré aucune perte en cours d'exercice. Le bénéfice net provenant du rendement du capital social et des différentes primes — $\frac{1}{4}$ % sur les prêts cautionnés avec garantie complémentaire et $\frac{1}{2}$ % sur les prêts sur simple cautionnement — se chiffre à 47 288 fr. 20. L'administration propose l'attribution d'un intérêt de 2 % aux parts sociales et le versement du solde de 28 452 fr. 20 aux réserves qui se monteront à 235 996 fr. 67.

Comme de coutume, l'assemblée générale ordinaire se déroulera dans le cadre habituel du Congrès des 6 et 7 mai prochains, à Lucerne.

COOPÉRATIVE DE CAUTIONNEMENT DE L'UNION SUISSE DES CAISSES DE CRÉDIT MUTUEL

CONVOCAISON

à la 14^e assemblée générale ordinaire

Lundi 7 mai 1956,

à 14 h. 30, à l'Hôtel Gothard

(éventuellement au Palais des Congrès), à

Lucerne

Ordre du jour :

1. Ouverture par le président de l'administration.
 2. Désignation des scrutateurs.
 3. Présentation des comptes annuels de 1955 et rapport sur l'activité de la société.
 4. Rapport de l'organe de contrôle.
 5. Résolution concernant l'approbation des comptes annuels et l'utilisation de l'excédent des recettes.
 6. Discussion générale.
- Saint-Gall, le 10 avril 1956.

Le président : G. Eugster, Dr en méd. vét.

Au nom de l'administration :

In Memoriam

† ALPHONSE SERMET

Fontaines (Neuchâtel)

La mort frappe et décime... et notre Caisse est cruellement éprouvée! Depuis trois ans, inexorablement, nos cadres dirigeants se voient privés de leurs meilleurs éléments, de leurs forces jeunes et actives.

Après Robert Haussener, agriculteur, membre du Comité de direction décédé à 49 ans en 1953, ce fut, la même année, au tour de notre dévoué caissier Edmond Monnier, pharmacien, d'être enlevé à l'affection des siens et de ses amis, à 53 ans. Au début de 1954, un mois à peine après avoir été nommé président du Conseil de surveillance, Maurice Zehr, agriculteur, était emporté en quelques jours, à l'âge de 50 ans.

Hélas ! la liste s'allonge et le 6 mars dernier, nous avons accompagné à sa dernière demeure Alphonse Sermet, que la mort nous a enlevé, à 53 ans, à la suite d'une grave opération.

Membre fondateur de notre Caisse, Alphonse Sermet fut, dès le début et jusqu'à sa mort, secrétaire du Conseil de surveillance. Esprit clair, il apporta dans ses fonctions le même dévouement qu'il montra dans toutes ses activités. Non seulement ses procès-ver-

baux étaient des modèles du genre, mais dans les séances il savait animer la discussion par des avis aussi originaux que pertinents. Par sa profession — il était voyageur de commerce —, Alphonse Sermet était en contact avec une clientèle étendue et variée. Aussi avait-il des gens et des choses une grande expérience dont la Caisse put profiter largement. De plus, Alphonse Sermet était un ami de toujours, très attaché à son village. C'est une grande perte que nous faisons et notre tristesse est immense.

Tous ces sentiments furent d'ailleurs exprimés au temple, en particulier par le pasteur Jacques Reymond, lui-même président du Conseil de surveillance. Et la foule d'amis et de connaissances qui accompagnaient Alphonse Sermet à sa dernière demeure prouva en quelle estime on le tenait.

Quant à nous, nous garderons précieusement son souvenir et nous réitérons à son épouse et à son jeune fils, l'expression de notre sympathie chrétienne.

E.

Des ventes à tempérament et à paiement préalable

Eu égard aux informations parues récemment dans la presse au sujet des ventes à tempérament et des ventes à paiement préalable, le Département fédéral de justice et police juge opportun de communiquer ce qui suit :

Le 19 mars 1954, le Conseil national a adopté deux postulats. Le premier, déposé par M. Bourgknecht, invite le Conseil fédéral à examiner « s'il n'y a pas lieu de modifier et de compléter la législation en vigueur, à l'effet de mettre un terme aux abus de tous ordres, malheureusement trop fréquents, qui s'attachent au système, de plus en plus pratiqué dans différentes branches du commerce, des ventes à tempérament conclues avec réserve de propriété, abus dont les personnes économiquement faibles sont les premières à souffrir ». Le second postulat, déposé par M. Rosset, relève les dangers que présente pour l'acheteur le contrat de vente à paiement préalable et prie en conséquence le Conseil fédéral « de soumettre aux Chambres fédérales un projet de texte légal le réglementant, éventuellement sous forme d'articles complétant le chapitre II du titre sixième du code des obligations ».

Les questions soulevées par ces deux postulats ont été discutées avec leurs auteurs et les associations intéressées au cours d'une conférence consultative convoquée par le Département fédéral de justice et police le 6 mai 1955. La discussion porta notamment

sur les points de savoir si, en matière de ventes à tempérament, une campagne d'information par les associations serait suffisante, s'il y a lieu d'édicter des prescriptions de police ressortissant aux cantons ou si la Confédération devrait édicter des dispositions de droit civil (revision des art. 226 et 228 C.O., éventuellement 715 et 716 C.C.). La conférence se prononça en faveur de dispositions fédérales de droit civil. Il s'agira d'examiner, en outre, si la Confédération doit édicter une réglementation de droit privé des ventes à paiement préalable.

Dans la suite, un expert choisi en dehors de l'administration fédérale a été chargé de préparer, jusqu'à fin mai 1956 au plus tard, un premier projet de loi réglementant les ventes à tempérament et les ventes à paiement préalable. Ensuite, une commission d'experts examinera ce projet avant qu'il puisse être soumis au Conseil fédéral.

Coin de la pratique

Les parents peuvent-ils s'engager comme cautions aux dépens de leurs enfants mineurs dont ils assument la puissance paternelle ?

La loi ne stipule aucune prescription interdisant aux parents la signature de tels engagements, comme c'est le cas pour les pupilles, considérés comme inaptes à cautionner. Ces derniers ne peuvent en effet s'engager comme cautions ni par intervention personnelle, ni comme du reste par l'entremise du tuteur. L'article 408 du Code civil prescrit clairement qu'aucun cautionnement ne peut être souscrit aux dépens du pupille. Des enfants mineurs sous puissance paternelle ne sont pas considérés au sens de la loi comme sous tutelle. Leur position est légalement tout autre. La puissance paternelle n'a elle non plus rien d'analogue aux droits d'un tuteur ou de l'autorité tutélaire. Partant, les principes de droit tutélaire et d'exercice de la puissance paternelle ne peuvent pas être simplement appliqués aux personnes mineures. Pourtant, la question a été tranchée par décision du Tribunal fédéral (63 11 129), qui place les enfants mineurs sur le même pied que les pupilles, les considérant également comme inaptes à cautionner. Dans ce cas, les parents ne peuvent pas s'engager comme cautions aux dépens d'enfants mineurs placés sous leur puissance paternelle.

* * *

A qui revient la prétention à l'assurance, si le bénéficiaire refuse la succession ?

Un père de famille a contracté une assurance d'une valeur nominale de 10 000 fr. En cas de décès du preneur, le montant de

la police revient, conformément aux clauses du contrat, à son épouse et, si elle vient à manquer, aux enfants. Le père meurt, laissant une succession surchargée de dettes. L'épouse et les descendants préfèrent refuser la succession. Perdent-ils de ce fait leur prétention au montant de l'assurance ? Non. L'article 85 de la loi fédérale sur le contrat d'assurance précise que si les survivants, tels que conjoint, parents, grands-parents, frères ou sœurs sont bénéficiaires de la police, le montant de celle-ci leur revient, même s'ils refusent la succession. De même, selon l'article 80 de la loi sur le contrat d'assurance, une police d'assurance ne peut pas être réalisable par le créancier de l'assuré ; elle ne peut ni faire l'objet d'une saisie, ni être incorporée à la masse de la faillite, si l'autre conjoint ou les descendants sont portés comme bénéficiaires sur la police. En revanche, comme on le rencontre souvent dans la pratique, chaque police d'assurance peut être remise en nantissement, ce qui naturellement élimine légalement toute prétention à l'assurance pour la durée de l'engagement.

* * *

Quand le montant d'une avance peut-il être touché ?

L'article 33 des statuts de nos Caisses Raiffeisen stipule que les prêts et crédits accordés doivent être garantis de manière à éviter toute perte pour la créancière. Dans ce sens, il ne faut verser au contractant le montant de son prêt que lorsque les garanties énoncées ont été régulièrement déposées et reconnues conformes. Il existe encore des gens qui estiment tout naturel d'aller à la banque pour emprunter de l'argent et même des caissiers qui n'hésitent pas à leur accorder les avances sollicitées avant que l'apport de garanties soit effectué. Il est possible que les fonds nécessaires doivent satisfaire un besoin urgent, bien qu'ordinairement le requérant dispose d'un certain temps. Si tel n'est pas le cas, c'est à lui à prendre les mesures qui s'imposent afin de fournir les garanties indispensables le plus vite possible. L'expérience nous confirme toutefois que les gens dont les besoins de fonds sont de toute urgence et qui assurent le caissier de l'apport immédiat des garanties, sont toujours les derniers à tenir leur promesse, s'ils ont touché préalablement l'argent qui leur était nécessaire. Pour cette raison, chaque caissier doit faire preuve de vigilance et ne jamais accorder des avances avant que le dossier des garanties ne soit régulièrement constitué.

* * *

Une reconnaissance de dette avec gage hypothécaire porte la mention suivante : « Cette dette ne peut être exigible avant 1960, à moins que le débiteur soit en retard

avec le paiement des intérêts et des amortissements. » Quand le retard est-il de nature à rendre la dette exigible ?

A cet effet, l'article 102 du Code des obligations stipule que « le débiteur d'une obligation exigible est mis en demeure par l'interpellation du créancier. Lorsque le jour de l'exécution a été déterminé d'un commun accord ou fixé par l'une des parties en vertu d'un droit à elle réservé et au moyen d'un avertissement régulier, le débiteur est mis en

demeure par la seule expiration de ce jour. »

D'après les dispositions de la reconnaissance de dette en question, les intérêts et amortissements arrivent à échéance le 1^{er} novembre. Dans ce cas lorsqu'une échéance déterminée est stipulée dans l'acte et que celle-ci n'est pas respectée par le débiteur, la dette devient immédiatement exigible, conformément à l'alinéa 2 de l'article susmentionné, et ceci sans avertissement préalable au débiteur.

NOUVELLES DES CAISSES AFFILIÉES

Lentigny (Fribourg)

La Caisse Raiffeisen vient de terminer son trentième exercice. C'est sous le signe de la joie et d'une légitime fierté que se tient l'assemblée générale ordinaire du 21 février. La salle d'école, agréablement pavée pour la circonstance, se remplit rapidement: les 80 membres de la Caisse, quelques amis et chanteurs occupent les tables et les beaux bancs tout neufs dont la commune vient de faire l'acquisition. Les organes dirigeants présentent des rapports clairs, précis, exposant l'activité bienfaisante de la Caisse au cours de l'année écoulée. Le bilan dépasse sept cent mille francs, les dépôts d'épargne y figurent par le beau montant de 360 000 francs. La Caisse a maintenant un fonds de réserve de 63 000 francs; le roulement a été de 1 110 000 francs. Ces chiffres disent éloquemment les services que la Caisse rend à la communauté villageoise: elle favorise l'épargne et met ces fonds à la disposition de la population laborieuse à des conditions extrêmement avantageuses.

M. le doyen de Marly, président de la Fédération cantonale, a été invité pour la circonstance. Il félicite chaudement les dirigeants pour leur excellent travail et les membres pour l'intérêt qu'ils portent à leur institution. Il a fallu du courage aux membres fondateurs qui, il y a trente ans, sont allés de l'avant. Maintenant, la Caisse a atteint sa majorité, elle repose sur une base solide et rendra toujours davantage service à la population. Les vœux de la Fédération accompagnent la Caisse jubilaire.

Une agréable surprise devait couronner cette belle assemblée: deux garçons d'école viennent présenter, au nom de l'Union centrale suisse, un tangible souvenir de reconnaissance à M. le doyen Cochard, président du Conseil de surveillance, et à M. Ridoux, caissier, qui sont l'un et l'autre à la tâche depuis 30 ans. M. Pierre Morel, syndic, président du Comité de direction, dit aux deux jubilaires les félicitations et les remerciements de tous les membres.

H. M.

Domdidier (Fribourg)

Les raiffeisenistes de la paroisse de Domdidier étaient réunis en assemblée générale le dimanche 12 février, pour prendre connaissance du 40^e exercice. M. Maurice Chardonnens, président du Comité de direction, dirigea les débats avec beaucoup d'habileté. Il salua fort aimablement tous les mutualistes présents. Le secrétaire donna lecture du protocole de l'assemblée de 1954, qui fut approuvé à l'unanimité.

Le président retraça l'activité de la Caisse durant l'année écoulée. Le nombre des épargnants est réjouissant, ce qui prouve que l'année agricole fut

bonne et que les ouvriers n'ont pas connu le chômage. Le Crédit mutuel de Domdidier peut encore accorder un taux de 2 3/4 % à l'épargne.

M. Robert Godel, caissier, releva le brillant succès de l'exercice 1955. Le nombre des carnets d'épargne a augmenté de 15; ce qui fait un total de 322 carnets. L'épargne est le poste important, ce qui est bien dans la ligne des Caisses Raiffeisen. Durant l'exercice, la Caisse a prêté, contre garantie, cent mille trois cents francs. Le compte d'exploitation accuse un bénéfice net de 3307 fr. 61, montant qui est ajouté au fonds de réserve, lequel se chiffre par 44 884 fr. 10. Un expert de la Caisse centrale a relevé que la gestion était bonne.

M. Albert Godel, président du Comité de surveillance, remercia et félicita les membres du Comité de direction, surtout le caissier, pour leur excellent travail. Les résolutions présentées ont été approuvées à l'unanimité par l'assemblée.

Nominations. — MM. Fernand Chardonnens et Ulysse Corminboeuf furent confirmés dans leurs fonctions au Comité de surveillance. Le président, M. Maurice Chardonnens, est également réélu pour une nouvelle période.

Avant de clore la séance, le président se fit l'interprète de l'assemblée pour complimenter le caissier pour ses 25 ans d'activité; il lui remit une horlogesouvenir.

Une surprise était réservée aux membres. Pour marquer les 40 ans d'activité du Crédit mutuel, une collation fut offerte au Café de la Gare, où M. le curé Périsset remercia les dirigeants.

Ecuvillens (Fribourg)

Le 26 février dernier, les sociétaires de la Caisse de crédit mutuel d'Ecuvillens se retrouvaient avec plaisir dans l'accueillante salle de l'auberge de Posieux pour leur 29^e assemblée annuelle.

Très bien présidée par M. le député Eugène Chavallaz, la séance débuta par la lecture du procès-verbal de la précédente assemblée, excellentement rédigé par M. Robert Biolley, secrétaire et conseiller communal.

M. B. Zamofing, caissier, retraça ensuite le mouvement des comptes durant l'exercice 1955 et commenta avec beaucoup de clarté le bilan de l'exercice. Après une intervention remarquée de M. Gilbert Galley, secrétaire paroissial, l'assemblée entendit le rapport du Conseil de surveillance de la Caisse, puis elle procéda aux nominations statutaires en réélisant à l'unanimité MM. Calibyte Bongard, Eugène Chavallaz, Ernest Chenaux et Fernand Nicolet, membres des conseils de notre banque locale.

On eut ensuite l'agréable surprise d'entendre M. l'abbé L. Renevey, ancien curé, actuellement préfet

du collège Saint-Michel, nous exprimer sa joie de se retrouver quelques instants parmi nous, redire son admiration pour l'excellent travail que fournit dans la paroisse la Caisse Raiffeisen, et remettre à regret sa démission de membre du comité, en raison de son départ.

M. le caissier Zamofing, dans un rapport très fouillé, se réjouit de la marche ascendante de la Caisse, dont le roulement dépasse le million et dont le nombre de sociétaires atteint maintenant 119. Il releva le fait que les carnets d'épargne sont en augmentation et que les débiteurs font preuve de ponctualité et cita les nombreux avantages qui résultent de l'activité d'une Caisse prospère dans nos communautés rurales.

M. le curé Defferrard, nouveau membre du Conseil de surveillance, remercia de la confiance qui lui a été témoignée et se félicita du souci de formation et d'éducation ainsi que de l'esprit de solidarité qui se manifeste au sein de la Caisse Raiffeisen locale.

L'assemblée se termine par une intervention relative au choix d'un local mieux approprié au développement croissant de la Caisse et par la remise de l'intérêt de la part sociale, moment toujours très apprécié. Et en dégustant le verre de l'amitié, offert gracieusement par la Caisse, les membres pensent déjà à la réunion prochaine qui marquera le 30^e anniversaire de la fondation de notre Caisse de crédit mutuel.

M.

Le Locle (Neuchâtel)

C'est devant une forte participation (69 membres présents), que le Comité de direction a soumis à l'assemblée générale sa gestion et les comptes de 1955. Des rapports fort bien étayés et précis, nous extrayons les quelques chiffres suivants:

De 3 627 046 fr. 65 en 1954, le mouvement général a passé à 5 946 247 fr. 60, en 2661 opérations. Quoique tous les services soient en augmentation, celui des comptes courants mérite une mention toute spéciale. En effet, le mouvement général de cette activité qui était de 2 066 268 fr. 19 en 1954 a passé à 4 340 941 fr. 86. Cette augmentation si importante provient en partie du fait que la Société des intérêts agricoles, qui a réorganisé en 1955 l'exploitation de son local de coulage, a exigé que tous les mouvements d'argent soient effectués par la Caisse Raiffeisen. C'est un plaisir de pouvoir féliciter cette organisation pour la solidarité témoignée à sa propre banque. En fait, agir ainsi, c'est agir selon ses intérêts bien compris.

L'assemblée a constaté avec un non moins grand plaisir que toute l'activité financière des organisations agricoles locales est concentrée chez nous. Le total du bilan est de 2 180 219 fr. 49. A l'actif, nous relevons que les prêts à terme se montent à cent treize mille 257 fr. 30, tandis que les créances hypothécaires atteignent le chiffre de 1 462 589 fr. 15. Le passif accuse des dépôts d'épargne pour 1 111 514 fr. et des obligations pour 832 500 francs. La fortune de la société est constituée par un capital de 54 639 fr., soit 41 639 fr. 84 en fonds de réserve et 13 000 francs en parts sociales. Le bénéfice enregistré est de six mille 996 fr. 26. Les intérêts perçus atteignent la somme de 64 860 fr. 88. Ceux payés, sont de trente-cinq mille 866 fr. 62. La note à payer à Berne pour droits et impôts encaissés est de 14 197 fr. 45. Les impôts, l'administration et autres frais généraux ont exigé des sorties de caisse pour 7 888 fr. 55. En conclusion, nous pouvons être très satisfaits du résultat de l'année 1955. Notre mouvement s'affirme de plus en plus, notre activité économique s'avère indispensable.

Avec les remerciements d'usage, les rapports de gestion, de caisse et du Conseil de surveillance ont été approuvés à l'unanimité.

Au cours de la séance, le président du Comité desant l'assemblée générale un samedi après-midi, ce qui est accepté sans avis contraire.

En fin de séance, la maison Aebi, constructeurs de machines agricoles, nous montre un magnifique film sonore en couleurs. Des machines surtout motofaucheuses travaillaient dans de superbes contrées. Merci encore à la maison Aebi.

Couvet (Neuchâtel)

La Caisse Raiffeisen de Couvet a tenu son assemblée générale annuelle samedi 18 février 1956, à 20 heures, à l'Hôtel de l'Aigle, pour prendre connaissance des comptes du 12^e exercice. Une quarantaine de membres étaient présents, de nombreux membres s'étant excusés pour raison de maladie.

Les rapports du Comité de direction, du Conseil de surveillance et du caissier font ressortir le développement constant et réjouissant de notre Caisse locale, qui s'est introduite maintenant dans tous les milieux de la population de Couvet et qui a su gagner sa confiance.

Pour l'exercice 1955, le mouvement d'affaires s'est élevé à 1 663 233 fr. 90, en 1500 opérations. Comme de coutume, l'effort principal a été porté sur l'épargne et la progression numérique des livrets est constante, passant de 327 en début d'exercice à 415 à fin décembre 1955. Cet effort doit être continué et nous devons atteindre le total de 450 livrets cette année encore, pour voir ensuite poindre à l'horizon le chiffre de 500... L'épargne s'est augmentée de 97 000 francs et le montant des dépôts confiés était de 621 268 fr. 95 à fin décembre 1955.

Le bilan se monte à 788 819 fr. 35, en augmentation de 80 000 francs sur l'exercice précédent. Les prêts hypothécaires sont de 662 805 francs alors que les autres prêts atteignent 47 225 francs. Il est décidé de payer un intérêt brut de 5 % aux parts sociales. Après paiement de cet intérêt, le bénéfice net du 12^e exercice se monte à 3 860 fr. 95. Il est entièrement versé à la réserve qui s'élève à vingt-sept mille 396 fr. 25 à fin 1955.

Lors de la fondation de la Caisse, le 6 février 1944, nous étions exactement 29 membres. Depuis lors, chaque année a vu ce chiffre s'augmenter de quelques unités pour atteindre finalement 92 membres à fin 1955. Avec un peu de persévérance, nous serons certainement 100 à fin 1956. Nous comptons pour cela sur l'appui et la propagande de chacun de nos sociétaires.

Deux membres du Comité de direction sont démissionnaires. Ce sont MM. Roger Crétinier et Jean Dreyer fils, tous deux membres fondateurs et membres du Comité dès sa fondation. Des remerciements leurs sont adressés pour tout le travail accompli durant ces douze ans. Le comité propose en remplacement de ces deux collègues MM. Philippe Sandoz, agriculteur, et Marcel Monnin, maître de pratique à l'Ecole de mécanique de Couvet. L'assemblée à l'unanimité ratifie le choix du comité et ces messieurs viendront siéger dorénavant dans nos conseils. Puissent-ils y trouver plaisir et intérêt !

M. G. Dubied, membre du Conseil de surveillance, donne lecture d'une lettre de Saint-Gall félicitant la Caisse de Couvet pour son développement et la présentation de ses comptes annuels.

M. C.

Collonge-Bellerive (Genève)

La Caisse de crédit mutuel de Collonge-Bellerive, fondée en 1929 par 16 vaillants pionniers, a tenu son assemblée générale statutaire le 15 février 1956. Une foule très dense de sociétaires et sympathisants emplissait jusqu'en ses moindres recoins la grande salle du restaurant Meichtry, lorsque M. Edouard

Margand, président du Comité de direction, ouvrit la séance. L'ordre du jour habituel fut ponctuellement observé et c'est avec un vif intérêt que l'on entendit les divers rapports très documentés et pleins d'aperçus originaux. Disons d'emblée que notre petite banque villageoise est en pleine crise de croissance et enregistre, année après année, des progrès réjouissants comblant de joie les participants, mais surtout la demi-douzaine de membres fondateurs présents, heureux de constater que le bon grain jeté en terre produisait une abondante moisson. Qu'on en juge plutôt :

Sociétaires 91. Bilan 911 941 francs. Mouvement 2 163 133 francs. Epargne 405 064 francs (183 carnets). Obligations 322 500 francs. Comptes courants créanciers 235 755 francs. A l'actif, on observe que les comptes courants se montent à 219 126 francs, les prêts hypothécaires à 538 900 francs, les prêts cautionnés à 65 879 francs. Le bénéfice réalisé de 3200 fr. 75 est versé aux réserves qui atteignent à ce jour 29 972 fr. 40. Aussi le président du Conseil de surveillance, M. Emile Falquet, n'eut-il pas de peine à faire adopter, à l'unanimité, les divers rapports et les comptes de 1955 avec les remerciements d'usage au Comité de direction et aux caissiers, MM. Albert Falquet et François Berger. En effet, Albert Falquet, caissier depuis 10 ans, a donné sa démission pour le 30 juin 1955, vu ses absorbantes occupations professionnelles. Il a eu, comme successeur, dès le 1^{er} juillet 1955, François Berger, qui s'est fort bien acquitté de sa tâche jusqu'ici et dont la compétence en comptabilité est bien connue de chacun. Après que M. Jaques, maire, eut exprimé sa gratitude et ses compliments pour le magnifique travail accompli par la Caisse de la commune qu'il administre, le président Edouard Margand renouvelle ses remerciements à tous ses collaborateurs et spécialement à son jeune et dévoué caissier. Avant de lever la séance, il est procédé au paiement de l'intérêt des parts sociales effectué dans une ambiance des plus joyeuses créée sans doute par le verre de l'amitié offert, selon une ancienne tradition, par le Comité de direction.

M. L.

Vullierens (Vaud)

La Caisse de Crédit mutuel de Vullierens vient d'entrer dans son deuxième quart de siècle lors de l'assemblée générale annuelle du 18 février. Celle-ci fut menée rondement sous l'experte direction de M. Marcel Pelichet, président du Comité de direction, qui releva, comme à l'ordinaire, la bonne marche et l'état réjouissant de la Caisse. La séance était honorée de la présence de M. Séchaud, reviseur, délégué de la Caisse centrale de Saint-Gall et de celle de M. Viallon, de Ballens, délégué de la Fédération vaudoise.

L'ordre du jour étant épuisé, sociétaires et invités se rendirent à l'Hôtel de Ville pour la séance commémorative. Celle-ci débuta par un banquet excellemment servi par la tenancière, Mme J. Pelichet. M. M. Pelichet fit l'historique de la Caisse, rappelant les noms des membres fondateurs et, en particulier, celui de M. Arnold Henry, instigateur et âme de la société durant près de vingt ans. Ensuite, M. Séchaud fit part, au nom de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen, des félicitations et vœux de prospérité et remit un diplôme de jubilaire à la société. M. Viallon apporta le salut de la Fédération vaudoise. M. Charles Roggen, caissier depuis la fondation, le vrai pionnier et artisan de la vitalité de la Caisse, exprima en termes émus son attachement au village, son amour du travail en bon raiffeiseniste qu'il est. Il reçut des mains du président un magnifique plateau dédié, témoignage de reconnaissance pour sa féconde et probe activité.

Les nominations statutaires ont permis à notre président, Jules Huguenin, et à son dévoué vice-président, Henri Girard, de continuer leur activité pour quatre ans au sein du Comité de direction. Il en fut de même du caissier.

L'assemblée fut close par une magistrale conférence présentée par M. William Huguenin, chef très apprécié de notre corps des pompiers. Le sujet traité, la défense contre l'incendie, nous a fait réaliser que les moyens utilisés font en sorte que ce problème ne soit pas trop ... brûlant. Merci encore à M. Huguenin et à son équipe d'hommes dévoués pour le travail effectué tant à la campagne qu'à la ville, dans cette défense contre l'incendie.

Les Ponts-de-Martel (Neuchâtel)

La Caisse de crédit mutuel des Ponts-de-Martel a tenu sa 19^e assemblée générale annuelle le 21 février au soir, à l'Hôtel de la Loyauté, sous la présidence de M. J. Zmoos, président du Comité de direction. Dans son discours d'ouverture, le président salue l'assistance et spécialement les nouveaux membres et M. de Montmollin, actuellement pasteur à Auvernier, mais secrétaire fondateur de notre Caisse. Puis M. Zmoos demande à l'assistance de se recueillir un instant pour rendre un pieux hommage à un membre fondateur actif et fidèle, M. Edouard Perrin, décédé l'été dernier.

M. Samuel Randin, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale, lequel est adopté sans observation avec remerciements à son auteur.

Le président donne lecture du rapport du Comité de direction. Il parle brièvement de la situation internationale, de la situation économique qui est très favorable, du manque de main-d'œuvre en Suisse, ce qui nécessite l'engagement temporaire de 270 000 personnes étrangères. Il s'arrête spécialement à la situation économique locale, surtout à celle de l'économie agricole en 1955. Il se réjouit du succès obtenu au cours du dernier exercice. Le bilan s'élève à 2 800 000 francs en chiffre rond et le roulement de plus de 4,5 millions en 2078 opérations, avec un bénéfice net de 12 673 fr. 80, versé au fonds de réserve qui arrive avec les parts sociales à près de 100 000 francs. Il brosse ensuite un tableau sur l'activité du comité, les délégations, les taux d'intérêts que l'on s'efforce de maintenir le plus favorable que possible tant pour les débiteurs que pour les créanciers.

M. U. Benoit, caissier, nous donne un rapport très détaillé des comptes, avec toutes les explications nécessaires et nous fait savoir, entre autres détails, que le bilan a augmenté de 384 000 francs sur l'exercice précédent.

Au nom du Conseil de surveillance, son président, M. A. Haldimann, rapporte sur les contrôles effectués en affirmant que tous les chiffres présents concordent avec les livres comptables. Les prêts et crédits sont aussi garantis normalement et, à une exception près, les débiteurs font bien leur devoir. Il donne aussi connaissance d'une lettre de Saint-Gall disant que l'Union suisse est enchantée du résultat de notre exercice. Sur proposition de M. Haldimann, l'assemblée vote à l'unanimité les comptes annuels, avec un intérêt de 5 % brut aux parts sociales et les remerciements aux dirigeants et au caissier.

Dans les propositions individuelles, M. J. Zmoos, président, propose de marquer le 20^e exercice en fai-

Puisse notre Caisse, qui rend de si remarquables services à la collectivité, recueillir l'adhésion de la population entière et aller au devant d'un magnifique essor.

A. R.

Damvant (Jura)

Le 12 février, par une bise glaciale, notre Caisse Raiffeisen tenait ses assises. M. G. Grimaître ouvre la séance et fait donner lecture du dernier procès-verbal.

M. G. Fell, dans son rapport, fait ressortir l'utilité de notre institution bienfaisante. Il remémore les débuts difficiles. Les sociétaires méfiants, ayant peur du secret professionnel dévoilé, argument par la suite non fondé.

M. Adrien Juillard, dans son exposé, se plaint à mentionner également la marche ascendante de notre banque. Le roulement est de 319 589 fr. 99 et la réserve de 16 726 fr. 95, ce qui nous permet d'abaisser tous les taux débiteurs à 3 1/2 %.

Au tour du chef spirituel, M. le curé Stekoffer, qui, après la lecture des comptes, n'a pas de peine à les faire accepter et à en donner décharge aux organes responsables. La Caisse fait du bon travail. Nous en sommes satisfaits. Les membres sortant de charge sont réélus pour une nouvelle période. Ce sont : MM. Julien Chêne, Georges Fell et Charles Beucler.

M. Gaston Grimaître qui, après 26 ans de bons et loyaux services, se retire pour raison d'âge, se voit remplacé par M. Werner Vœgele au sein du Comité directeur. M. G. Fell est nommé président de direction. L'assemblée vote des remerciements unanimes à M. Grimaître. Pour terminer, il est procédé à la remise de l'intérêt des parts sociales.

Réclère (Jura)

La Caisse de crédit mutuel, sous la présidence de M. Joseph Lachat, a tenu son assemblée annuelle le 13 février 1956, à la maison d'école, pour prendre connaissance du 26^e exercice, avec la participation de 42 sociétaires.

Après lecture, le procès-verbal de l'assemblée jubilaire du 15 mai 1955, rédigé avec soin et précision par le secrétaire Edmond Jolissaint est adopté sans opposition et avec remerciements. Le secrétaire donne lecture du rapport présidentiel du Comité de direction. Il fait un bref tour d'horizon, parle de l'économie du pays et particulièrement de la région. Il se réjouit des progrès obtenus au cours du dernier exercice.

Le caissier, M. René Jolissaint, a commenté les postes du compte 1955. Le chiffre d'affaires est de 346 390 francs. Le bilan se monte à 426 618 francs. L'épargne confiée à notre petite banque est de 380 742 francs avec 147 livrets établis. Le bénéfice de 1687 francs est versé entièrement aux réserves. Voilà réellement un très beau résultat.

Au nom du Conseil de surveillance, M. le curé Henri Garnier présente son rapport qui est élogieux à l'égard des responsables de l'institution. A l'unanimité, l'assemblée adopte les comptes annuels, donne décharge aux organes dirigeants, à qui de vifs remerciements sont adressés. Les élections statutaires n'apportent aucun changement tant au Comité de direction qu'au Conseil de surveillance.

L'intérêt des parts sociales est versé séance tenante. Le président lève la séance en comptant toujours sur la confiance et l'appui de toute la population pour la bonne marche de notre Caisse.

Saint-Brais (Jura)

Que se passe-t-il à Saint-Brais ? Toute une foule s'achemine vers la maison d'école, alors que le beau

soleil nous invite à une promenade dans la campagne enneigée. Eh bien ! non, le motif de ce rendez-vous est important, la Caisse de crédit mutuel tient son assemblée générale en ce dimanche 26 février.

A 14 h. 30, le président, M. Léon Noirjean, déclare ouverte la 26^e assemblée générale. Il souhaite la bienvenue aux 55 membres présents et aux nombreuses personnes qui témoignent leur intérêt à la cause raiffeiseniste, en assistant à nos délibérations.

Le protocole de l'assemblée jubilaire, très bien tenu par le secrétaire, nous fait revivre pour un instant cette magnifique journée.

Dans son rapport d'activité, le président du Comité de direction releva les beaux résultats obtenus, la confiance croissante de la population et les avantages accordés par notre petite banque villageoise. L'effectif s'est accru de 8 et atteint 65 membres au 31 décembre 1955.

A son tour, notre dévoué et compétent caissier présente et commente au moyen de la feuille polycopiée, remise à chacun avec la convocation, les différents postes des comptes. Le mouvement général se monte à 1 210 579 francs. Le bilan s'élève à sept cent soixante mille 815 francs. Le bénéfice de l'exercice de 1833 francs est versé aux réserves, lesquelles se montent à 22 564 francs.

Président du Conseil de surveillance, M. le curé Walzer se plut à reconnaître la bonne gestion des biens confiés à notre Caisse et nous donna lecture d'une lettre élogieuse reçue de Saint-Gall. Il remercia spécialement le caissier et ses collaborateurs des deux comités pour leur activité bénévole. Sur sa proposition, les comptes furent approuvés à l'unanimité.

MM. Joseph Mahon, caissier, Paul Queloz, secrétaire, et Henri Farine furent confirmés dans leurs fonctions pour une nouvelle période de 4 ans.

Après avoir versé l'intérêt des parts sociales, le président lève cette réconfortante assemblée et donne rendez-vous au Café Central, pour boire le verre de l'amitié.

P. Q.

Asuel (Jura)

L'assemblée générale de notre jeune Caisse Raiffeisen a été, pour les membres de ce groupement, l'occasion de se rendre compte comment cette institution était véritablement une œuvre de solidarité rurale et d'entraide sociale de chez nous.

Après avoir analysé quelques aspects de la situation internationale actuelle, le président de direction de la Caisse nous fit constater les résultats flatteurs, réjouissants, encourageants de notre circonscription de crédit rural.

Notre compétent caissier aboutit aux mêmes réconfortants aperçus : augmentation constante des nouveaux membres : les fonds nouvellement confiés à notre Caisse se sont élevés à 26 000 francs, ce qui porte le chiffre d'affaires à 207 337 fr. 35. Le résultat net de l'année est en augmentation sur celui de 1954, les dépôts confiés à 68 128 fr. 67, les comptes créanciers à 102 607 fr. 90, les prêts à 166 699 fr. 45 et l'excédent d'exploitation ou bénéfice versé à la réserve à 1064 fr. 05.

Ces chiffres confirment donc la confiance méritée dont jouit notre mutualité d'épargne.

Grâce à l'esprit de solidarité manifesté par tous, notre institution peut se prévaloir d'être au service de chacun sous le signe d'une collaboration franche et agissante.

C'est ce que fit aussi ressortir fort heureusement le rapport du président de surveillance, tout en rendant hommage au dévouement et au désintéressement des membres du comité.

Un goûter fort apprécié fut l'occasion de resserrer encore davantage la bonne harmonie mutuelle et d'entretenir les excellentes relations existant entre les organes responsables et les sociétaires.

L'assemblée se clôtura chez le tenancier-maire d'Asuel dans l'harmonie des cœurs et la parfaite compréhension réciproque.

Boncourt (Jura)

La Caisse de crédit mutuel a tenu mardi soir 21 février sa 9^e assemblée générale, à laquelle participèrent quelque 70 sociétaires.

Le président du Comité de direction, M. René Mathez, présenta le rapport d'activité de 1955, année au cours de laquelle la Caisse Raiffeisen a connu un développement réjouissant. Le nombre des sociétaires s'est accru de 14, pour atteindre 179 membres au 31 décembre 1955. La progression enregistrée est en corrélation avec le bilan. Tous les postes font ressortir, à la fin de l'exercice, des progrès si marquants que la Caisse est en mesure d'offrir aux épargnants un taux d'intérêt plus élevé que précédemment sur les livrets de dépôts et sur les obligations. Au terme d'un exposé d'une remarquable concision, le président donna de judicieux conseils aux épargnants.

Commentant les principaux postes du compte général, M. Jean Breton, caissier, indiqua que le mouvement des opérations atteignait la somme de deux millions 816 000 francs. Le bilan s'élève à 1 586 000 francs, dont 1 130 000 francs placés sur 530 carnets d'épargne. La réserve a été notablement renforcée. En effet, après paiement de tous les frais d'administration, l'excédent d'exploitation s'est élevé à onze mille 500 francs contre 8 500 francs en 1954.

Porte-parole du Conseil de surveillance, M. le curé Jobin fit état d'un rapport très élogieux des organes de révision de Saint-Gall, et il s'attacha à démontrer la nécessité des réserves. Il félicita le caissier et exprima sa gratitude à ses collaborateurs pour leur activité bénévole.

Les comptes furent ensuite approuvés à l'unanimité. M. André Brasey, secrétaire, ayant remis sa démission pour cause de départ de la localité, il sera remplacé par M. Marcel Saner.

Notre établissement bancaire local, quelque modeste qu'il soit, a démontré qu'il jouit à Boncourt d'une confiance sans cesse grandissante.



Roues de brouettes
en fer. Toutes grandeurs et longueurs de moyeu, avec pneu, pneu plein ou cercle de fer
BÜGLI-VON AESCH
LANGENTHAL/B

Passez votre commande à présent pour les

plants forestiers

Je livre des plants sains, bienvenus, de bonne provenance, aux conditions avantageuses. ● Veuillez demander mon offre.

Fritz Stämpfli, Pépinières-forestières
SCHÜPFEN Tél. (031) 67 81 39

CONVOCAZIONE

della

53^{esima} Assemblea generale dei delegati a Lucerna

lunedì 7 maggio 1956 alle ore 09.00 al Kunsthaus

Ordine del giorno

1. Apertura da parte del presidente dell'Unione . . . Cons. naz. Dr. Eugster
2. Nomina di quattro scrutatori.
3. Rapporto sull'attività del servizio di revisione e sull'attività e la situazione delle Casse affiliate . . . Dir. Egger
4. Presentazione dei conti annuali e del bilancio e rapporto sull'attività della Cassa centrale nel 1955 . . . Cons. naz. Müller
Dir. Schwager
5. Rapporto e proposte del Consiglio di sorveglianza .
6. Deliberazioni sui conti della Cassa centrale al 31 dicembre 1955 e sulla ripartizione dell'utile.
7. Elezioni generali statutarie per 4 anni :
 - a) degli 11 membri del Consiglio d'amministrazione e del suo presidente
 - b) dei 5 membri del Consiglio di sorveglianza e del suo presidente.
8. Discussione generale.

Diritto di partecipazione secondo l'art. 11 degli statuti dell'Unione : ogni Cassa con meno di 100 membri può delegare due rappresentanti ; inoltre un delegato in più per ogni ulteriore centinaio o frazione di cento, ma al massimo 5 rappresentanti.

Ogni delegato ha diritto a un voto.

San Gallo, 6 aprile 1956.

Per il Consiglio d'amministrazione,
il presidente : *Dr. G. Eugster.*

N. B. — Per la prima volta sarà messa in funzione una speciale apparecchiatura radiofonica, sul tipo di quella usata all'ONU, che permetterà di ascoltare i discorsi e le relazioni contemporaneamente in tedesco e in francese, con traduzione cioè simultanea.

Il congresso 1956

Lucerna, 6-7 maggio 1956

I raiffeisenisti svizzeri si sono riuniti l'anno scorso a Losanna, sulle rive del bel Lemano. Quest'anno si riuniranno ancora sulle sponde di un lago, a Lucerna, la regina della Svizzera centrale.

Per la sua posizione eccezionale proprio nel cuore del paese, Lucerna offre ai delegati che vi converranno da tutti gli angoli della Svizzera le migliori vie d'accesso. Nel suo incomparabile scenario alpino è e rimane uno dei più bei luoghi non solo della Svizzera ma del mondo intero. Lucerna... è un nome che evoca meraviglie. Basta pensare al Righi, al Pilato, al Bürgenstock, al « Leone » celebre nella sua solitudine, ai vecchi ponti di legno, agli antichi monumenti e fontane, alle case patrizie riccamente decorate, al bel golfo solcato dai grandi battelli, e perchè no... al labirinto di specchi. E dietro a tutto ciò si nasconde la ricchezza di un popolo robusto, fiera stirpe di contadini solidi e resistenti, dallo sguardo limpido, consci dei diritti e delle libertà acquisiti attraverso i secoli, degni rappresentanti della bella evoluzione economica, politica e sociale del loro paese. E Lucerna è tutta la Svizzera centrale, è il lago dei Quattro Cantoni, così differente nei suoi aspetti con i suoi quattro rami e con le sue innumerevoli insenature, al cui volto incantevole si aggiunge il fascino austero conferitogli dalla storia : è questa la patria di Guglielmo Tell e del giuramento del Grütli, è qui che sono avvenuti gli episodi per i quali tutti gli svizzeri risentono particolare commozione.

È in questa regione così ricca di attrattive che si svolgeranno quest'anno le assisi del raiffeisenismo svizzero. L'ultima volta che si tenne il Congresso a Lucerna fu nel 1948, e molti fra i raiffeisenisti di allora ricorderanno certamente l'ottima impressione riportata.

Il programma delle due giornate nelle sue linee generali non si scosterà dallo schema tradizionale : nella prima giornata escursioni e serata in comune, nella seconda giornata assemblea generale dei delegati e della Cooperativa di fidejussione.

Come ormai d'abitudine alla parte ufficiale sarà abbinata la parte ricreativa in armoniosa successione, in modo che tutti i delegati abbiano a trarre il maggiore godimento da questa manifestazione. Faranno parte del programma gite sul lago, in autopullmann, sulle ferrovie di montagna nei dintorni di Lucerna, manifestazioni folcloristiche, esecuzioni musicali e corali, ecc. Si prospetta quindi una magnifica gita di due giorni in una delle più belle regioni della



La sede del Congresso (a sinistra) e la stazione

Svizzera, con vitto ed alloggio nei migliori alberghi rinomati in tutto il mondo, dove oltre alla possibilità di godere di tutte le facilitazioni offerte si potranno stringere legami con i raiffeisenisti di tutta la Svizzera in un ambiente di entusiasmo e di gioia che resterà impresso in modo indimenticabile in tutti i partecipanti.

Contiamo perciò su una massiccia partecipazione di delegati della Svizzera italiana,

che abbia a cancellare almeno in parte la brutta impressione causata dall'assenteismo dell'anno scorso. Anche l'ostacolo della distanza eccessiva è ora eliminato, numerose e facili essendo le comunicazioni dal Ticino con Lucerna.

La parola d'ordine per tutte le Casse deve quindi essere :

inviare i delegati a Lucerna !

Le casse rurali della svizzera italiana nel 1955

Dopo molto scrivere e molto telefonare finalmente tutti i conti annuali sono giunti a San Gallo. Benché l'ultimo bilancio inoltrato a San Gallo non sia ticinese, troppe sono le Casse della Svizzera italiana che hanno inviato i loro conti dopo il termine prefisso. Con appena un poco di buona volontà non dovrebbe essere difficile terminare i conti, quando si pensa che vi sono ben due mesi a disposizione. Onore particolare alla Cassa di Balerna, che è stata la prima ad inviare i conti (già a metà gennaio !) pur essendo la più grossa Cassa del Ticino, ed alle Casse di Ligonetto, Lamone, Colderio e Torricella-Taverne (due nuove Casse !) che nell'ordine sono giunte subito dopo Balerna ancora prima della fine di gennaio. Se si riscontra una differenza nella stesura dei conti, che assolutamente non si riesce a trovare, se ne dia immediatamente comunicazione all'Unione, senza aspettare lo scadere del termine. E preghiamo pure di voler fare in modo di ricorrere all'Unione soltanto

in casi veramente difficili, e soltanto dopo aver eseguito tutte le ricerche necessarie. In molti casi infatti abbiamo dovuto intervenire soltanto per trovare un errore di addizione o un riporto non fatto ! Dovrebbe essere per ogni cassiere un punto d'onore di stendere i suoi conti personalmente e senza domandare aiuto. Siamo certi che il prossimo anno tutti i conti della Svizzera italiana saranno spediti prima della fine di febbraio e che le domande di aiuto saranno ridotte al minimo indispensabile.

In possesso di tutti i conti, abbiamo potuto stendere un primo affrettato riassunto dell'esito dell'esercizio 1955, e subito balza chiaramente all'occhio il grande progresso registrato nello scorso anno.

La tabella che segue dà un'evidente conferma di questo progresso, che in talune Casse ha rivestito un carattere veramente eccezionale. Ecco per alcune tra le principali voci il paragone tra il 1954 ed il 1955 :

TICINO

	1954	1955	Aumento
Casse	34	38	4
Soci	1695	2 004	309
Depositi	7 690 243.84	9 832 561.92	2 142 318.08
Utile	29 609.57	41 344.70	11 735.13
Riserve	136 481.50	177 826.20	41 344.70
Movimento	21 650 005.27	25 797 100.95	4 147 095.68
Bilancio	10 849 394.95	13 379 091.98	2 529 697.03

Anche per le casse del Grigione italiano i risultati sono sorprendenti :

	1954	1955	Aumento
Casse	6	6	—
Soci	403	442	39
Depositi	724 684.80	995 048.62	230 363.82
Utile	4 670.65	6 848.55	2 177.90
Riserve	19 162.70	26 011.25	6 848.55
Movimento	2 640 085.94	3 114 864.05	474 778.11
Bilancio	1 961 784.20	2 315 116.25	353 332.07

Cassieri e dirigenti possono essere fieri dei risultati ottenuti, e se anche non dappertutto ogni cosa fila via liscia come si desidererebbe abbiamo motivo per ritenerci soddisfatti di quanto il 1955 ci ha apportato.

Il nuovo esercizio attualmente in corso sia

per quelle Casse e per quei cassieri che hanno delle difficoltà specialmente amministrative un esercizio di assestamento definitivo, affinché a fine 1956 si possa dire finalmente : tutte le Casse sono ora perfette, tutte le Casse sono in ordine, tutte le Casse sono

ottime Casse Raiffeisen ottimamente amministrate.

Non dubitiamo che questo nostro desiderio possa avverarsi, e chiudiamo queste nostre brevi considerazioni con i migliori auguri ad ogni singola Cassa per un ottimo successo anche nel 1956.

Ricordi e consigli di un vecchio presidente

Chi può assumere la presidenza di una Cassa ?

Tu, o mio caro giovane nel fior degli anni, pieno di sano ottimismo per tutto ciò che può contribuire al benessere ed alla prosperità del nostro paese, oppure tu, caro anzianotto, ricco di esperienza, pieno di senno, già pratico degli affari sia nella limitata cerchia della tua famiglia sia in quella più ampia di un'azienda pubblica o privata, puoi senza indugi di sorta o timori infondati assumerti la carica onorifica e benefica sia di presidente del Comitato di direzione sia di presidente del Consiglio di sorveglianza, o, se poi occorresse, anche quella più difficile di cassiere. Bando quindi al timore di non saper parlare in pubblico. Certamente nessuno di noi nasce oratore di grido, ma grazie ad un'accurata preparazione in tutte le tue incombenze, sostenuto dalla calma e dalla fiducia in te stesso ed in chi ti ha nominato, grazie poi alle istruzioni ed ai consigli che riceverai prontamente ad ogni tua richiesta dal revisore e dalla Cassa centrale, tu potrai divenire un ottimo presidente, fecondo propagatore delle idee e del programma Raiffeisen.

Anch'io prima di assumere la presidenza della nostra nuova Cassa mi trovavo nei panni di un povero timiduccio al quale, prima di chiedere la parola « tremavano le vene ed i polsi ». Poi si verificò in me — ed in seguito nel mio successore — un cambiamento del mio « io » che vorrei quasi chiamare « miracolo Raiffeisen », tant'è vero che dopo una buona preparazione ed un po' di pratica potei sostenere la dura prova di presiedere l'assemblea generale della Cassa in lingua... tedesca ! Il successo ottenuto superò ogni aspettativa e contribuì a dare grande incremento alla nostra Cassa nonostante la pletera di casse ed istituti bancari della vicina città.

Condizioni indispensabili per un buon presidente sono l'onestà, un'innata bontà, la discrezione assoluta su tutte le incombenze della Cassa, senso di responsabilità, un tenore di vita normale e soprattutto essere un idealista. Non vergognarti di chiamarti idealista in questi tempi di un crudo esasperato materialismo che tanto inasprisce la vita rendendoci schiavi del profitto ; pensa che Giuseppe Motta, onore e gloria del nostro Ticino, si diceva orgoglioso di potersi chiamare idealista.

Per divenire un buon presidente non occorre essere un dotto nè possedere titoli speciali di studio, basta una buona formazione scolastica, occorre avere spirito d'iniziativa ed attitudini organizzative. Del resto ricordati che l'Unione ti darà sempre un valido aiuto in tutte le tue incombenze offrendoti

istruzioni e consigli dettati dall'esperienza di oltre mezzo secolo. Ti raccomando anzi con insistenza, e con te a tutti i tuoi compagni, di non deviare mai dalle norme e dalle istruzioni degli organi dell'Unione, se ti sta a cuore il buon andamento e la sicurezza della tua Cassa. Ro.

L'ANGOLO DEL GIURISTA Domande e risposte

D. — Possiedo una azienda agricola ed ho in animo di effettuarvi delle migliorie, riattazioni alla casa colonica, drenaggi, ecc. Il capitale che mi occorre è di circa 50 000 franchi. Vorrei chiedere agli organi dirigenti della mia Cassa la concessione di una ipoteca di pari somma giacchè non ho capitali a disposizione. Senonchè mi si dice che, essendo contadino, non posso ipotecare la mia sostanza come voglio. È vero questo?

R. — Esiste una legge federale (del 12 dicembre 1940) la quale, nell'intento di evitare un eccessivo indebitamento dei poderi agricoli, istituisce un limite di aggravio oltre il quale non può essere iscritta una ipoteca. I cantoni restano poi incaricati della applicazione della legge.

Quindi, ammesso che la sua Cassa rurale le conceda il prestito di 50 000 franchi, occorrerà inoltrare all'Ufficio cantonale di Stima in Bellinzona, mediante apposito formulario, una istanza intesa ad ottenere la fissazione del limite di aggravio. Sarà bene che, nel suo caso, trattandosi di riattazioni, migliorie, ecc., la domanda venga ben motivata perchè l'organo giudicante tenga in considerazione il maggior valore dei beni una volta eseguiti i progettati lavori.

L'Ufficio di Stima fisserà il limite di aggravio e le farà pervenire, nel giro di pochi giorni, la sua decisione. Ella potrà ipotecare

la sua sostanza *solo fino al limite* fissato dall'autorità predetta.

D. — Sono proprietario di un fondo lasciandomi in eredità da mio padre una diecina di anni or sono. Un mio conoscente vorrebbe che io gli vendessi una porzione di almeno 800 mq. Potrebbe indicarmi come va calcolato il plus valore?

R. — L'imposta sul plus valore, nel caso concreto, colpisce nella misura del 5 % l'ecedenza del prezzo sul valore ufficiale di stima maggiorato del 5 %. E per chiarire ogni cosa le farò un esempio :

Valore ufficiale di stima del	
fondo al mq.	Fr. 2.—
Stima complessiva della	
porzione da vendersi	Fr. 1600.—
Prezzo indicato sull'atto	
notarile	Fr. 3200.—

Calcolo del plus valore : Fr. 1600 + il 5 %
e cioè più Fr. 80.— = Fr. 1680.—.

Differenza = Fr. 1520.—.

Plus valore (5% di Fr. 1520.—) = Fr. 76.—

Nel caso da me prospettato ella dovrebbe pagare 76 franchi. Prenda ora le sue cifre, segua l'esempio indicato e troverà la tassa che ella sarà tenuta a pagare alla Stato qualora vendesse parte del suo terreno.

Avv. Emilio Induni.

Cooperativa di fidejussione

Il Consiglio d'amministrazione della Cooperativa di fidejussione si è riunito il 5 marzo scorso sotto la presidenza del consigliere nazionale G. Eugster, presidente dell'Unione, per l'accettazione del rapporto di attività e dei conti annuali 1955.

La Cooperativa di fidejussione ha svolto anche nel 1955 una forte attività. Sono state inoltrate infatti ben 523 domande di fidejussione, ossia 201 in più dell'anno precedente, per un totale di 2 608 350 franchi. Di queste 467 sono state accettate, per un totale di 3 093 550 franchi. L'ammontare delle cauzioni prestate a fine 1955 assomma a

Fr. 8 168 351,10. Anche il numero delle Casse affiliate a questa cooperativa è aumentato in modo rallegrante. Infatti 73 Casse hanno dato la loro adesione, portando il totale a 510. Sarebbe ottima cosa se anche le altre Casse rurali si affiliassero alla Cooperativa di fidejussione. Più larga è la collaborazione, più grandi sono le possibilità di intervento. Anche nel 1955 non è stata registrata alcuna perdita. L'incasso dei premi, che come noto ammontano a 1/4 % per fidejussioni con garanzie sussidiarie e a 1/2 % per fidejussioni pure, ha dato per il 1955 la cifra di Fr. 37 288,20. Il Consiglio

d'amministrazione propone di distribuire come per il passato il 2 % sulle quote sociali e passare la differenza di Fr. 28 452,20 al fondo di riserva, che ammonterebbe in tal modo a Fr. 235 996,67.

L'assemblea generale della Cooperativa di fidejussione, che dovrà accettare i conti e le proposte del Consiglio d'amministrazione, si riunirà come per gli anni precedenti in occasione del Congresso Raiffeisen di Lucerna, il giorno 7 maggio prossimo.

COSA FANNO I CASSIERI ?

A titolo di curiosità abbiamo intrapreso per conto nostro una piccola inchiesta atta a stabilire quale fosse la professione esercitata dai cassieri delle 45 Casse rurali del Ticino e del Grigione italiano, per poterci rendere conto di quali classi sociali fossero rappresentate, ed in quale misura.

Ed ecco il risultato che abbiamo ottenuto:

Insegnanti	9
Impiegati e funzionari	8
Buralisti postali	8
Contadini	7
Operai	3
Segretari comunali	3
Commercianti	3
Pensionati	2
Parroci	2

La carica tanto importante di cassiere si ripartisce come si vede su diverse professioni, e se è vero che la classe media fa la parte del leone con il 72 %, è pur vero che anche i contadini e gli operai sono rappresentati in notevole misura, pur tenendo conto della maggiore difficoltà che si riscontra nel trovare un contadino che abbia l'istruzione e le capacità per tenere correttamente una contabilità abbastanza complessa come quella di una Cassa rurale.

La tabella pubblicata può dar luogo senz'altro a parecchie considerazioni, che ci riserviamo di pubblicare in un prossimo articolo.

A. JÄGGI, RECHERSWIL (Sol.)

Pépinières forestières



membre de la Caisse
Raiffeisen, Recherswil

offre des **plants
forestiers**

de bonnes provenances et de
premières qualités. Visitez
mes cultures ou demandez
prix-courant.

Téléphone (065) 4 64 25

Les Caisses Raiffeisen suisses en 1955

ACTIF

Bilan récapitulatif

PASSIF

	31 décembre 1954 991 Caisses	31 décembre 1955 1007 Caisses		31 décembre 1954 991 Caisses	31 décembre 1955 1007 Caisses
	Fr.	Fr.		Fr.	Fr.
Encaisse et chèques postaux	14 911 728.63	16 488 618.73	Crédits utilisés à la Caisse centrale	18 361 428.90	21 881 055.95
Avoirs à vue à la Caisse centrale	70 489 649.95	70 777 734.25	Comptes courants créanciers	124 451 654.14	134 122 092.11
Avoirs à terme à la Caisse centrale	134 472 400.—	140 202 600.—	Caisse d'épargne 464 209 / 481 306 livrets . . .	805 735 544.92	879 242 069.76
Comptes courants débiteurs gagés	93 047 706.52	100 810 926.25	Comptes de dépôts	30 930 182.02	33 644 472.27
Prêts à terme gagés	53 361 236.93	58 278 192.86	Obligations	226 952 701.95	233 574 520.15
Avances aux communes et corporations de droit pub.	70 569 014.92	77 277 070.46	Intérêts impayés et courus, droits et impôts . . .	10 548 706.43	11 211 544.66
Prêts hypothécaires	822 172 503.21	894 469 735.87	Fonds propres :		
Fonds publics : parts sociales à l'Union	9 974 559.90	10 707 783.40	Parts sociales des 107 661 / 111 040 membres .	10 869 769.90	11 220 466.10
Immeubles à l'usage des Caisses (53/57)	3 137 338.65	3 861 327.10	Réserves y compris le bénéfice de		
Autres immeubles (3/3)	124 000.—	124 000.—	Fr. 4 028 700.77 / 4 489 448.17	56 924 978.71	61 414 426.88
Autres actifs : intérêts échus, courus, mobilier, etc.	12 514 828.26	13 312 658.96			
Somme du bilan	1 284 774 966.97	1 386 310 647.88	Somme du bilan	1 284 774 966.97	1 386 310 647.88

PRODUITS

Compte général d'exploitation

CHARGES

	1954	1955		1954	1955
	Fr.	Fr.		Fr.	Fr.
Intérêts actifs	39 326 891.64	42 310 592.91	Intérêts aux parts sociales (nets)	349 631.20	361 049.65
Recettes diverses	117 313.12	135 519.30	Autres intérêts passifs (nets)	21 840 672.21	23 517 996.02
			Droits et contributions perçus (décomptés des intérêts)	7 493 070.04	8 077 937.50
			Impôts : Confédération, cantons, communes . . .	1 174 493.24	1 071 537.86
			Administration	2 322 898.25	2 488 460.70
			Autres frais généraux	2 002 335.93	2 153 621.56
			Amortissements	232 403.12	286 060.75
			Bénéfice net	4 028 700.77	4 489 448.17
Roulement : 1954 Fr. 2 691 451 648.77	39 444 204.76	42 446 112.21		39 444 204.76	42 446 112.21
1955 Fr. 2 991 399 842.39					